

Sommaire

Introduction générale

Partie I : Approche théorique sur le financement du développement

Chapitre I : Le financement du développement

I-1- Au niveau international

I-2- Au niveau national

Chapitre II : Les bases conceptuelles de la libéralisation financière

II-1- La répression financière de R. I McKinnon

II-2- L'approfondissement financier d'E. Shaw

II-3- Le système financier formel et le système financier informel

Partie II : Analyse du système de finance décentralisé : l'OTIV

Chapitre III : Généralité sur le système de finance décentralisé

III-1- Les fondements de la microfinance

III-2- Les objectifs et les axes principaux

III-3- Le cas des institutions financières mutualistes

Chapitre IV : Analyse de la performance de l'OTIV

IV-1- L'évolution de l'OTIV

IV-2- Les critères de viabilité et de pérennisation de l'OTIV

Conclusion générale

Liste des tableaux et schémas

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Comparaison des secteurs financiers formel et informel	24
Tableau 2 : Evolution des IMFs de 1998 à 2009.....	33
Tableau 3 : Historique de l'OTIV	35
Tableau 4 : Sociétariat.....	36
Tableau 5 : Epargnes	37
Tableau 6 : Crédits	37
Tableau 7 : Les différents crédits offerts par l'OTIV	41

Liste des schémas :

Schéma 1 : La place de la fiscalité dans le circuit économique	14
Schéma 2 : Les effets d'un accroissement du taux d'intérêt réel sur l'épargne, l'investissement et la croissance	19
Schéma 3 : Organigramme de l'union OTIV	46

Liste des abréviations

ADEFI: Action pour le Développement et le Financement des Micro-Entreprises

AECA: Association des Caisses d'Epargne et de Crédits Autogérés

APIFM: Association Professionnelle des institutions financières mutualistes

BIT: Bureau International de Travail

CECAM: Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel

CSBF : Commission de Supervision Bancaire et Financière

FMI: Fonds Monétaire Internationales

IFM: Institution financière mutualiste

IMF: Institution de Microfinance

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Economique

OTIV: Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola

PED : Pays En voie de Développement

PIB: Produit interieur brut

TIAVO: Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION

L'économie des pays en voie de développement est caractérisée par un déficit de l'épargne pour financer l'investissement générateur de revenu. Ainsi, un cercle vicieux de sous-développement s'installe dans ces pays. Comme Madagascar fait partie des pays pauvres, il n'échappe pas au règle et doit faire face à ce problème de manque de financement.

S'ajoutant à cela un dualisme financier profondément ancré dans les systèmes financiers des pays du tiers monde ne fait qu'aggraver le problème. En effet, « *Les systèmes financiers des PED font apparaitre un important dualisme financier, le marché des fonds prêtables étant partitionné. D'un côté, on trouve les banques, très spécialisées dans le financement d'activités formelles, dont les risques doivent être compensés par l'existence de garanties réelles. De l'autre on trouve un secteur informel qui finance toutes sortes d'activités tant formelles que souterraines, par l'allocation de « crédits personnels », davantage fondés sur la confiance vis-à-vis du débiteur que sur la base d'estimations du rendement et du risque associés aux créances* »¹.

En plus, lors du sommet des Nations Unis sur le microcrédit qui a permis de constater que seul 20% de la population mondiale a accès au système bancaire et financier traditionnel. Face à cette exclusion, les pays en voie de développement doivent rechercher d'autres modes de financement comme le finance décentralisé pour leur développement.

Le système de financement décentralisé fait parti d'un système financier innovateur pour essayer de réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement. A Madagascar, comme dans les pays du tiers monde en général, où la pauvreté prend un aspect global : 77.1% des malgaches habitent dans le milieu rural et 85,5% de la population sont des

¹ EBOUE C., « *L'entreprenariat en Afrique francophone* », AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, 1990 p27-41

pauvres², il est appelé à venir en aide aux couches de la population les plus démunies et qui n'ont pas accès aux services bancaires en les octroyant du crédit pour financer leurs activités productives.

*« En réponse à ces limites, la microfinance apparaît comme un nouveau secteur émergent particulièrement dynamique de cette reconfiguration des marchés financiers. Parfois qualifiée d'intermédiaire entre le secteur bancaire et pratiques endogènes, elle regroupe un ensemble très diversifié de dispositifs offrant des capacités d'épargne, de crédit ou d'assurances aux fractions de la population qui n'a pas accès aux services bancaires ».*³

Dans le document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré en novembre 2000, la micro finance qui fait partie de ce système de financement décentralisé est considérée comme un système financier permettant de susciter et de promouvoir une croissance économique à base sociale très élargie qui se repose sur quatre stratégies fondamentales :

- le développement des infrastructures ;
- l'intensification des actions sociales, notamment en matière d'éducation et de santé ;
- l'instauration de la bonne gouvernance et de transparence ;
- le développement du secteur privé.

Ce document s'est fixé comme objectif la réduction de moitié du taux de pauvreté à Madagascar sur une période de dix ans.

Actuellement, le système de finance décentralisé se répand presque partout dans le monde ; si au départ elle n'était qu'une aide privée comme publique. En effet, selon une étude récente 1468 organisations de microfinance ont été recensées dans 85 pays⁴. Il devient un secteur clé du développement en plein évolution dans le monde entier et notamment pour notre pays.

² INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, « Enquête Prioritaire auprès des Ménages » : Rapport principal, 2002 p.34.

³ IRAM, « La mondialisation contre le développement ? », C3ED, juin 2004 p.1

⁴ IRAM, « La mondialisation contre le développement ? », C3ED, juin 2004 p.1

Or, la réalité est que seule 5% de la population bénéficie de ce mode de financement à Madagascar alors qu'elle est supposée être un nouveau système qui vise à améliorer notre situation actuelle non seulement au niveau de l'économie mais surtout au niveau de la société. Ce qui nous pousse à poser une question fondamentale : la performance de ce système de finance décentralisé contribue-t-elle à l'amélioration du financement du développement ?

Pour bien analyser cette réalité, il convient de poser d'autres questions plus spécifiques :

- Comment financer exactement le développement d'un pays au niveau international que national ?
- Pourquoi la libéralisation financière et donc la naissance du système de finance décentralisé est important pour l'économie des pays en voie de développement ?
- Quels sont les enjeux et les apports du système de finance décentralisé dans le processus de développement de Madagascar ?
- Qu'en est-il de l'évolution de ce système de finance décentralisé dans ce pays ? En particulier l'OTIV ?

Pour répondre à ces questions fondamentales, nous allons essayer dans une première partie d'analyser les théories sur le financement du développement. Elle sera composée de deux chapitres dont le premier traitera le financement du développement proprement dit tant au niveau international que national. Ce qui nous amène dans un deuxième chapitre sur les bases conceptuelles de la libéralisation financière.

La deuxième partie de notre analyse sera orientée vers une analyse du système de finance décentralisé. Dans un premier chapitre sera traitée la situation générale du système de finance décentralisé à Madagascar. Plus précisément, ce chapitre sera axé sur les fondements de la microfinance, ses objectifs et ses axes principaux ainsi que le cas des institutions financières mutualistes. Une analyse de la performance du système de finance décentralisé à travers celle de l'OTIV sera par contre évoquée dans le deuxième chapitre.

**PARTIE I : APPROCHE THEORIQUE SUR
LE FINANCEMENT DU
DEVELOPPEMENT**

PARTIE I : APPROCHE THEORIQUE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

CHAPITRE I : LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

I-1- Au niveau international

a) Les besoins de financement des PED vis-à-vis de l'extérieur :

Premièrement, les pays en voie de développement ont tous des besoins énormes en ce qui concerne le financement de ses investissements productifs. La théorie des doubles déficits nous prouve bien ces besoins. En effet, les pays du tiers-monde souffrent d'un manque d'épargne pour financer son investissement. Cette différence entre épargne possible et investissement requis constitue le premier déficit que ses pays doivent combler pour atteindre un minimum de développement. Ensuite, il y a un manque de devises ou de capitaux extérieurs pour les besoins économiques comme pour l'achat des machines par exemple. Les pays exportent des biens pour avoir des devises et ensuite importent d'autres biens qui leurs sont nécessaires, et donc font sortir des devises. La différence entre importation requise et exportation disponible constitue le deuxième déficit des pays en voie de développement. Ils ne peuvent pas importer selon l'exigence de leurs économies.

Le premier déficit est communément appelé déficit en épargne. Quant au deuxième, on l'appelle déficit en devises.

Avant les années septante, les besoins en capitaux des pays en voie de développement sont calculés à partir de ces deux déficits. En effet, on calcul le montant de chaque déficit et en retient comme besoin de financement le déficit le plus élevé. Pour ce faire, les besoins en capitaux sont évalués relativement par rapport :

- à l'objectif de croissance ou d'investissement, jamais « *objectif* », même s'il s'agit de la capacité d'absorption ;
- à la nature même des apports de capitaux qui seront fournis, notamment en début de période, nature qui agira sur les mêmes variables que la politique interne et sur les paiements d'intérêt et de dividendes à servir, donc sur le déficit en opérations sur biens et services ;
- aux politiques qui seront appliquées par les pays receveurs de capitaux, lesquelles influenceront l'épargne, les importations, les exportations, la productivité du capital ;
- à l'environnement international, qui agira sur les quantités exportées, sur les prix d'importation et exportation, lesquels pendant longtemps et paradoxalement ne furent pas pris en compte dans le calcul des besoins en capitaux.

Ainsi, le résultat de calcul des besoins en capitaux des pays du tiers-monde ne reflète guère la réalité et n'est que très approximatif. C'est pour cela que depuis la fin des années 70, on calcul les besoins en capitaux extérieurs des pays en voie de développement à partir d'un modèle de simulation de l'économie mondiale.

Deuxièmement, même si on arrive à déterminé avec précision les besoins en capitaux des pays du tiers-monde, ce n'est pas automatique qu'ils reçoivent de l'aide auprès des pays développés. Ceci dépend encore des capacités de financement présumées des pays industrialisés. « *En 1964, lors de la première session de la CNUCED à Genève, il avait été recommandé que chaque pays économiquement avancé s'efforce de fournir des ressources financières aux pays en voie de développement d'un montant minimal de 1% de son revenu national* »⁵.

Troisièmement, la nature des apports de capitaux est multiple et variée. Il y à tout d'abord l'aide publique au développement qui est constitué de dons bilatéraux et contributions

⁵ GUILLAUMONT P. , « *Economie du développement* », Tome III, PUF, pp 234-235

assimilables, de prêts bilatéraux, de contributions aux organismes internationaux. Mais on constate vivement que la part de l'aide publique au développement dans les apports en capitaux a fortement diminué depuis les années 70.

Ensuite, il y a les autres apports publics bilatéraux ou aux organismes internationaux. Après, il y a les apports privés comme les investissements directs, les investissements de portefeuille bilatéral, les investissements de portefeuille multilatéral et les crédits à l'exportation. Les apports privés tendent à augmenter et dépassent même le montant de l'aide publique au développement en 1979, 1981.

Enfin, il y a les dons des organismes bénévoles qui ne représentent qu'une infime partie des apports.

Ainsi, nous avons pu avoir une idée de ce que les pays en voie de développement ont besoin en matière de financement de leur développement vis-à-vis de l'extérieur. On a analysé les déficits de ces pays en terme de financement et on a aussi exposé les contraintes et les différentes formes d'apports qu'ils peuvent avoir auprès de l'extérieur.

Mais voyons maintenant les effets de ces apports de capitaux sur le développement des pays du tiers-monde.

b) Les effets des apports de capitaux sur les PED :

La diversité des apports de capitaux implique des effets multiples sur les économies sous-développées. A cela s'ajoute l'évolution de ces apports et conduit donc encore plus à des effets très variés allant jusqu'aux contradictoires même. Mais nous allons essayer de voir dans sa globalité les effets des apports de capitaux étrangers pour les pays pauvres.

Les effets globaux des apports de capitaux peuvent être observés selon la courte période, la longue période et enfin dans un cadre plus élargi.

❖ Sur la courte période :

Sur la courte période, comme il ne peut y avoir beaucoup de changement dans les facteurs de production, les apports ont donc des effets conjoncturels. Quand il y a apport de capitaux étrangers, il y a augmentation de devises. Ceci va augmenter la masse monétaire en circulation dans l'économie et qui, soit augmente le revenu, soit augmente le prix d'après l'équation d'Irving Fischer : $PT=MV$ où P est le prix, T la transaction, M la masse monétaire et V la vitesse de circulation de la monnaie. Comme on est dans la courte période, V est constant et donc une augmentation de M entraîne une augmentation de P selon l'élasticité de T ; c'est-à-dire que si T réagit à l'augmentation de M (qui se traduit par une augmentation de la production), alors plus T est élastique, plus il n'y a pas d'augmentation de P.

L'effet des apports sur le revenu est appelé simplement effet revenu et est similaire à l'effet du feu sur une bougie. C'est-à-dire que le feu est ici comme les apports de capitaux et la bougie étant le revenu. Si on allume le feu sur la bougie, immédiatement celle-ci se met à s'allumer aussi. L'effet revenu est donc immédiat. Elle se traduit généralement par une augmentation des dépenses de consommation ou d'investissement qui va entraîner une augmentation du revenu. En effet, si on investit l'argent, il y aura augmentation de salarié pour satisfaire cet investissement et donc du revenu. Mais si la production n'arrive pas à suivre la demande induit par cette augmentation de revenu, il y aura augmentation forcée du prix selon le jeu de l'offre et de la demande sur le marché de biens et services. Ainsi, les apports de capitaux ne seront pas efficaces.

Pour résumer les effets conjoncturels des apports de capitaux, revenons à la théorie des doubles déficits : déficit en épargne noté (I-S) et déficit en devises (M-X). Ces deux déficits de sont guère égaux et comme nous l'avions énoncé auparavant que les apports sont destinés au plus grand des déficits, ceci nous donne :

- si $(M-X) < (I-S)$: les apports peuvent servir investir plus donc d'éliminer le déficit en épargne sans augmenter (M-X), donc sans pression inflationniste. Mais si le montant

donné est celui du déficit de devises mais pas celui du déficit en épargne, ceci ne permet pas de combler (I-S) et l'économie est forcée à épargner et implique une restriction de l'investissement et donc compromet le développement.

- Si $(M-X) > (I-S)$: les apports peuvent servir importer plus donc d'éliminer le déficit en devises sans augmenter (I-S), donc même s'il y a une part d'épargne non réalisée et donc sans restrictions des importations. Mais si le montant donné est celui du déficit en épargne mais pas celui du déficit en devises, ceci ne permet pas de combler (M-X) et l'économie est forcée à restreindre l'importation ou à augmenter l'exportation et implique une réduction d'activité.

❖ Sur la longue période :

Sur la longue période, les facteurs de production de l'économie sont variables et les apports de capitaux vont compléter ces facteurs. C'est Cheney qui a développée cette thèse en 1966 dans son ouvrage « Foreign Assistance and Economic Development ».

« En éliminant les goulots d'étranglement, les ressources extérieures peuvent rendre les besoins de changement coordonnés dans l'économie moins tendus et permettre un usage plus complet des ressources intérieures »⁶.

Si l'investissement est le facteur de blocage du développement, dû lui-même à un déficit d'épargne, les apports en capitaux peuvent financer ce déficit qui est maintenant variable à long terme. Ceux-ci permettent une augmentation de l'épargne, de l'investissement et donc du développement.

Si les devises sont les facteurs limitatifs du développement, les apports peuvent dans un premier temps apporter de l'argent pour financer l'investissement d'achat de machine par exemple. Et dans un deuxième temps, financer le système productif tout entier comme achat de matières premières, de pièces de rechange, etc. Mais dans les deux cas, les apports de

⁶ GUILLAUMONT P., « Economie du développement », Tome III, PUF, p 290

capitaux ne peuvent pas indéfiniment financer le développement ; leurs effets seront estompés lorsque l'épargne devient de nouveau le facteur limitatif.

Mais à côté de ces effets à long terme, il y a aussi l'effet de connaissance apporté par les apports étrangers. En effet, selon la nature des apports, une assistance technique peut être obtenue par les pays bénéficiaires. C'est le cas des investissements directs, des crédits d'achat d'équipement...

Une augmentation des progrès techniques et des qualifications peuvent aussi en résulter et donc augmenter la compétitivité des pays en voie de développement.

❖ Dans un cadre plus élargi :

Enfin, dans un cadre plus élargi, les apports de capitaux étrangers impliquent une croissance auto-entretenu. Les rigidités de l'économie et les cercles vicieux du sous-développement peuvent être brisés grâce aux apports extérieurs qui fournissent à l'économie du tiers-monde un support initial de développement. Cette théorie est justifiée par McKinnon en 1964, par Fei et Paaw en 1965, par Chenery en 1963-1966. Nous n'avons pas ici le temps d'exposer cette approche qui est un peu subtil à comprendre mais nous allons simplement donner les textes exacts de P. GUILLAUMONT, dans « Economie du développement », Tome III, PUF, p 296 :

« Chenery a cherché à calculer une "*productivité indirecte de l'aide*" qui ajoutée à la productivité directe, celle qui résulte de l'accroissement initial du facteur limitatif, donne la "*productivité à long terme de l'aide*". Cette productivité indirecte résulte des changements de paramètres moyens qui peuvent être induits par l'usage des ressources extérieures, si l'économie "*se donne*" des paramètres « marginaux » ou d'accroissements convenables... »⁷

Ainsi, l'efficacité du financement du développement international dépend non seulement de la nature des déficits des pays en voie de développement, mais aussi des capacités des pays développés à promouvoir des apports en capitaux et de la nature même de

⁷ GUILLAUMONT P., « Economie du développement », Tome III, PUF, p 296

ses apports. Nous avons vu aussi que les effets de ses apports sont multiples et variés et qu'une bonne analyse est primordiale avant d'entamer une quelconque politique de tentative de développement basée sur le financement extérieurs.

Mais voyons maintenant comment on peut voir d'une manière interne le financement du développement, c'est-à-dire le financement local du développement.

I-2- Au niveau national

L'économie et la technique doivent décider du financement et non l'inverse. Trop souvent, on établit un plan de développement en fonction des moyens financiers dont on dispose alors qu'on sait bien le déficit d'épargne qui sévit les PED. Ce qui explique partiellement sans retard de développement.

Il faut au contraire rechercher ce qui est nécessaire pour se développer et ensuite prendre des mesures qui permettent de financer ce développement.

Ainsi, au niveau national, il faut arriver à créer une épargne. Pour cela, la fiscalité est bon un moyen interne de financer le développement dans le cadre publique. Toutefois, le développement de l'épargne privée du secteur moderne aussi permet le financement des politiques de développement.

Nous allons étayer dans cette section le financement interne du développement en analysant tout d'abord la création d'une épargne. Après, nous poursuivons cette analyse à travers le rôle de la fiscalité dans le processus de financement du développement. Et enfin, nous aborderons le développement de l'épargne privée du secteur moderne.

a) La création d'une épargne

Il n'est pas toujours nécessaire qu'une épargne finance directement un investissement. On peut financer cet investissement soit par une avance de la banque d'émission à l'Etat, soit par un crédit bancaire. La différence entre ces deux modes de financement est que dans le premier cas, l'investissement est financé par une création monétaire fiduciaire, alors que dans le second cas, il est financé par une création de monnaie scripturale.

Toutefois, il faut faire très attention à ces modes de financement du développement surtout dans les PED à cause des risques de génération d'inflation (à l'exemple du « *zairisation* » ou inflation catastrophique du Congo démocratique au lendemain de son indépendance et répétée plus tard encore).

Dans cette recherche de création d'une épargne, on peut avoir recours :

❖ Aux micro-investissements :

Pour créer du capital, il faut investir dans des petits instruments agricoles ou artisanaux, en petits aménagements ruraux, en équipements ménagers des campagnes qui élèvent la productivité et les niveaux de vie dans le secteur traditionnel. C'est au porté des PED et en même temps a pour but la mobilisation des formes traditionnelles d'épargne.

❖ A l'épargne travail :

Comme les PED sont aussi caractérisés par un sous-emploi chronique, il y à donc abondance de main-d'œuvre. C'est comme une épargne mais sous forme physique. En utilisant ce travail non exploité, on peut économiser les moyens financiers à la disposition de l'investissement et résoudre en même temps une partie du problème de chômage. En effet, au lieu d'engager d'autres individus qui seront payés très chers, on peut avoir du travail à bas salaire en embauchant le surplus de main-d'œuvre. Ceci à cause de l'interaction entre l'offre et la demande de travail: plus il y à d'offre de travail, plus le salaire diminue car chaque individu est disposé à travailler même avec un salaire très bas. Ainsi, au lieu d'engager d'autres main-d'œuvre, il serait judicieux de mobiliser l'épargne travail.

Mais il y à des conditions qui accompagnent cette mobilisation d'épargne travail :

- Le gouvernement qui l'effectue doit être capable de mobiliser cette masse de main-d'œuvre,

- Les travaux effectués doivent être dans le plan de développement,
- Doser la réalisation entre les grands travaux et les petits qui affectent immédiatement sur le niveau de vie de cette masse,

Notons qu'il ne faut pas confondre épargne travail et service civil.

b) Le rôle de la fiscalité :

La fiscalité est une sorte d'épargne forcée à cause de son obligation d'empêchement de consommation sur les contribuables. C'est une source pure d'épargne pour financer le développement.

Toutefois, il faut que la fiscalité assure l'allocation optimale des ressources, la redistribution équitable de la richesse et la stabilisation macroéconomique.

❖ La fonction d'allocation des ressources permet :

- Achats des facteurs de productions,
- Financement des dépenses publiques,
- Exerce une certaine influence sur la croissance économique,
- La fiscalité est un instrument du développement en général.

La fonction d'allocation concerne surtout la production des biens et services collectifs.

❖ La fonction de redistribution :

De ce point de vue, la fiscalité est le premier instrument que l'Etat dispose, et lui permettant d'assurer la fonction redistributive de revenu.

❖ La fonction de stabilisation macroéconomique :

La fiscalité permet de corriger les déséquilibres dans l'agrégat macro économique.

Entre autre, la fiscalité peut être aussi utilisée :

- *Dans la couverture des charges publiques :* la définition de la finance publique : « science de couverture des dépenses » explique largement cette idée.

- *Comme instrument d'intervention ;* il peut être:

- ✓ Un instrument d'incitation
- ✓ Un instrument de désincitation
- ✓ Un instrument de protection

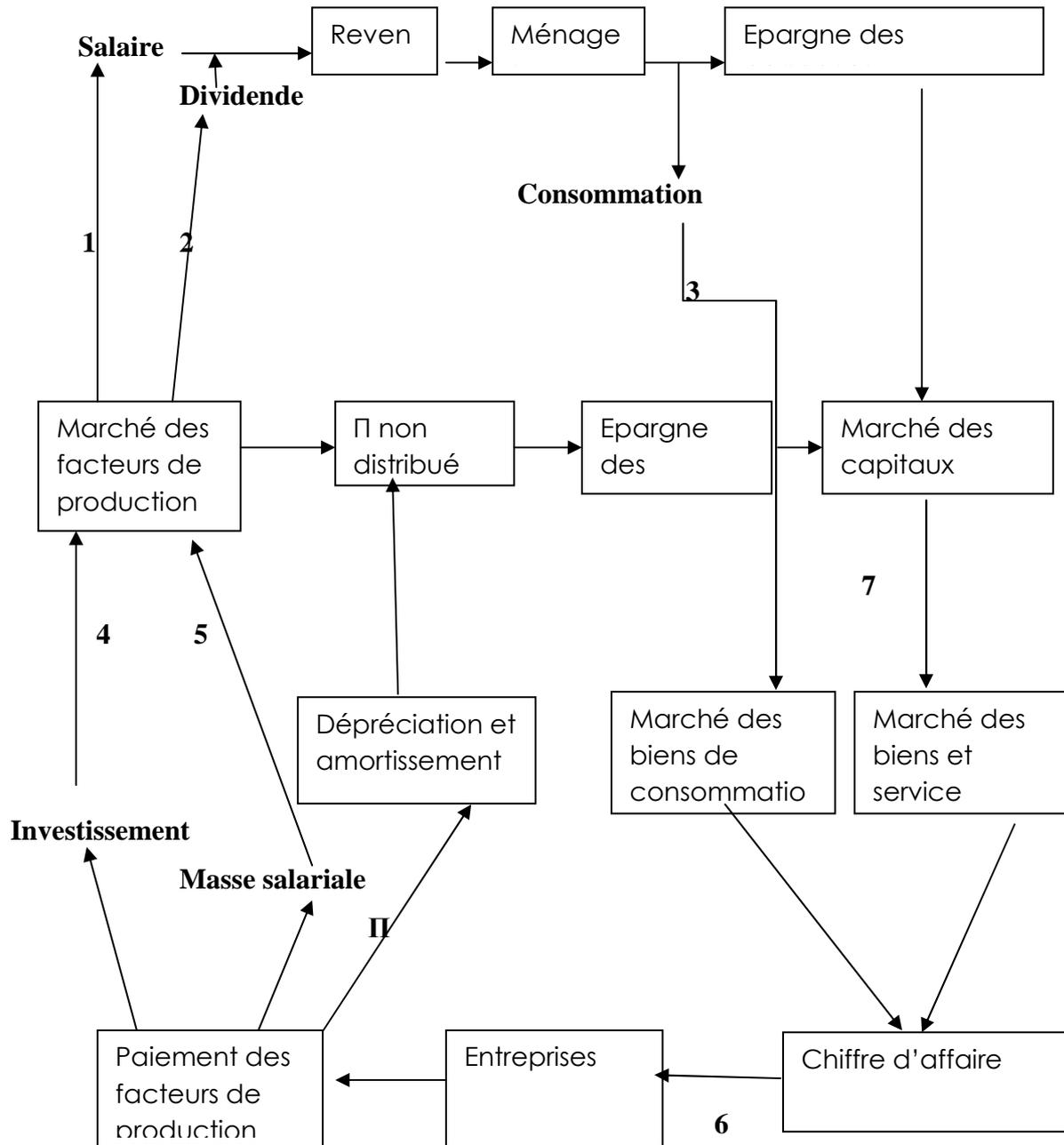
Cette dernière fonction repose sur la manipulation de la pression fiscale et donc de la flexibilité du système. Cette dernière est effectuée pour contrôler les effets externes.

- *Dans la définition d'un bien public et dans le cadre de sa production,* l'impôt permet de répartir équitablement les charges entre les contribuables. Cela s'établit par voix d'autorité.

- *Comme un élément déterminant de la croissance.* En effet, le secteur public doit suivre l'évolution du monde économique. Il doit, par conséquent, créer des infrastructures adéquates pour que la croissance ne soit pas entravée.

Pour bien illustrer l'importance de la fiscalité sur le financement du développement, ci-dessous sera présentée la place de la fiscalité dans le circuit économique :

Schéma 1 : La place de la fiscalité dans le circuit économique



Π : profit

1 : Impôt sur les salaires

5 : Impôt sur le profit

2 : impôt sur les dividendes

6 : Impôt sur le chiffre d'affaire

3 : impôt sur les consommations

7 : Impôt sur le capital

4 : cotisation sociale

Source : Cours de Finance Publique 4eme année

En bref, la fiscalité constitue une place centrale dans le financement interne du développement. En effet, c'est la principale ressource financière interne de l'Etat. Il faut savoir la place de l'impôt dans le budget pour mieux comprendre ce mode de financement interne du développement.

La fiscalité peut être un élément déterminant de la croissance. En effet, le secteur public doit suivre l'évolution du monde économique. Il doit, par conséquent, créer des infrastructures adéquates pour que la croissance ne soit pas entravée. Actuellement, on observe une augmentation des dépenses publiques due généralement par le progrès réalisé ces dernières décennies. Parallèlement, les recettes fiscales doivent croître, ce qui oblige l'efficacité de l'impôt.

c) Le développement de l'épargne privée du secteur moderne :

Il existe toujours dans l'économie un secteur moderne qui a une thésaurisation monétaire ou au moins des liquidités monétaires importantes. Le drainage de cette épargne ne doit pas être négligé. Il est donc souhaitable de créer des caisses d'épargne pour mobiliser cette épargne et pour habituer la population à placer son argent dans des institutions qui pourront financer le développement.

Pour les PED où l'industrie est à peine naissante, il serait mieux de créer un organisme public qui prête aux épargnants grâce à l'épargne mobilisée des privées.

Ainsi, une création d'épargne est vitale pour les PED qui veulent financer leur développement. La fiscalité joue un rôle très important dans ce financement interne. Mais la mobilisation et le développement de l'épargne privée du secteur moderne ne doit pas aussi être négligée.

Nous avons donc à présent vu comment on peut financer le développement au niveau national. Voyons maintenant les bases conceptuelles de la libéralisation financière qui

est l'une des théories marquante sur l'apparition d'une nouvelle mode de financement du développement : le système de finance décentralisé.

CHAPITRE II : LES BASES CONCEPTUELLES DE LA LIBERALISATION FINANCIERE

Les disfonctionnements des systèmes financiers officiels du début des années 80 ont rendu nécessaire les politiques de libéralisation financière. En effet, depuis la crise de 1929, les théories classiques comme la main invisible d'Adam Smith et la loi de débouchés de Jean-Baptiste Say n'ont plus leur raison d'être et ont été remplacées par l'interventionnisme et le Keynésianisme. L'économie mondiale était sous la théorie de l'État providence.

C'est dans ce contexte que McKinnon et Shaw (1973) ont présentés leur thèse sur la répression financière dans laquelle ils critiquaient particulièrement la gestion du système financier par le pouvoir publique qui, selon eux, conduise à une affectation non optimale des ressources. Cette répression financière aboutit à un dualisme entre secteur financier officiel et secteur informel et que la libéralisation financière s'impose. Les théories de McKinnon et Shaw ont bouleversées le monde dès la fin des années 70, en se sens que de nombreux États ainsi que des grandes institutions financières (FMI, banque mondiale,...) les ont appliquées.

Le but de ce chapitre est de mettre en exergue quelques causes théoriques de la libéralisation financière et donc de la naissance du dualisme entre secteur financier formel et secteur financier informel. Pour y arriver, nous allons étayer en premier lieu la théorie de McKinnon sur la répression financière, ce qui nous conduit en second lieu à "l'approfondissement financier" de Shaw. Et en dernier lieu, nous allons essayer de dégager une étude comparative du secteur formel et du secteur informel résultant de ces deux théories.

II-1- La répression financière de R.I McKinnon

Dans l'analyse de McKinnon, l'épargne joue un rôle très important pour le développement d'un pays du tiers monde. En effet, selon lui c'est à partir de l'épargne accumulée qu'on finance l'investissement productif et donc le développement. Il tente d'expliquer le processus de développement économique à travers l'épargne financière.

Cependant, dans les pays en voie de développement, cette épargne est bloquée par les politiques des autorités gouvernementales en occurrence les politiques monétaires et

budgétaires. Ces politiques, d'après lui, prennent deux formes : la fixation des taux d'intérêt réels en dessous de leurs niveaux d'équilibre concurrentiel et l'obligation pour le secteur bancaire de constituer des réserves non rémunérées auprès de la banque centrale. C'est cet interventionnisme de l'Etat sur le système financier que McKinnon appelle communément "la répression financière". Cette répression implique d'une manière directe au désinvestissement et conduit fatalement à un cercle vicieux de sous-développement. Pour y remédier, McKinnon propose le relâchement des contraintes que les autorités imposent sur le système financier de ces pays : c'est "la libéralisation financière".

Tout d'abord, McKinnon, pour démontrer sa théorie, part de l'hypothèse que l'économie d'un pays en voie de développement est profondément désarticulée, c'est-à-dire présente des fragmentations au niveau de circuits financiers. L'inexistence de taux d'intérêt unique s'explique par cette désarticulation. Dans ce cas, les autorités gouvernementales considèrent qu'il est fondamental de financer les secteurs prioritaires de l'économie.

Ainsi ils adoptent des politiques en faveur de la répression financière car ils jugent que nombre d'entrepreneurs privés n'investissent pas à cause de la non reflet de la réalité économique par les prix, dû à la dispersion importante des taux d'intérêt. Or, cette répression ne fait qu'augmenter la fragmentation :

« Ainsi, la forme moderne de la fragmentation est largement imputable à la politique gouvernementale et va au-delà de la vieille distinction entre le secteur exportateur et le secteur de subsistance traditionnel. Il en résulte une situation de cercle vicieux : plus l'intervention de l'Etat est importante et plus la fragmentation de l'économie est grande ; plus cette dernière s'accroît, et plus les autorités sont incitées à intervenir »⁸.

C'est pourquoi, dans son ouvrage "Money and Capital in Economic Development" McKinnon définit le développement économique comme « ...la réduction de la grande dispersion dans les taux de rendements des investissements privés existant à venir »⁹.

⁸ VENET B., « Les approches théoriques de la libéralisation financière », octobre 2004, p.17

⁹ VENET B., « Les approches théoriques de la libéralisation financière », octobre 2004, p.20

La conséquence est une allocation non optimale des ressources (épargnes) disponibles.

En effet, suite à la répression financière, beaucoup d'entrepreneurs sont hors du circuit de financement et en plus ils ne peuvent pas aussi s'autofinancer à cause de l'indivisibilité de l'investissement, c'est-à-dire que l'investissement ne peut pas être financé par morceau mais en bloc. D'où, la répression ne fait qu'empirer l'état actuel de l'économie sous-développée et que la libéralisation financière est nécessaire.

Ensuite, même si les pays en voie de développement possèdent des banques pour financer leurs investissements, elles sont très sélectives à l'accord de crédits. Les risques doivent être bien pris en compte, ce qui explique le rationnement des crédits. Les investisseurs qui n'ont pas accès aux banques doivent chercher du financement auprès du secteur informel. Donc, la répression financière aboutit, d'après McKinnon, à un dualisme financier entre secteur formel et secteur informel.

Ainsi, « la répression financière aboutit à un dualisme entre le secteur financier officiel et le secteur informel qui joue le rôle de régulateur et qui se substitue aux défaillances des institutions officielles »¹⁰. Néanmoins, cette solution reste comme un optimum de second rang car seul le développement du secteur officiel permet de résoudre les problèmes de financement des pays du tiers-monde. Au fur et à mesure que le secteur formel se développe, le recours à l'utilisation du secteur informel s'amointrit pour disparaître ensuite. Pour cela, il faut que les autorités gouvernementales préconisent la libéralisation financière et laissent le système financier en état de libre concurrence.

En résumé, l'analyse de McKinnon concerne l'incompatibilité d'une politique interventionniste sur la sphère financière avec une économie complètement désarticulée. Cette intervention explique l'existence de marchés financiers informels, et que la libéralisation financière demeure la solution ultime à cette incompatibilité. Pour illustrer sa théorie, il prend

¹⁰ GENTIL Dominique, HUGON Philippe, « *Le financement décentralisés. Pratique et théories* », Revue du tiers-monde, Tome XXXVII, PUF, Paris, 1996, p 24

l'exemple empirique du Corée du Sud de 1964 à 1970 qui, selon lui, est le prototype même de la libéralisation financière réussie.

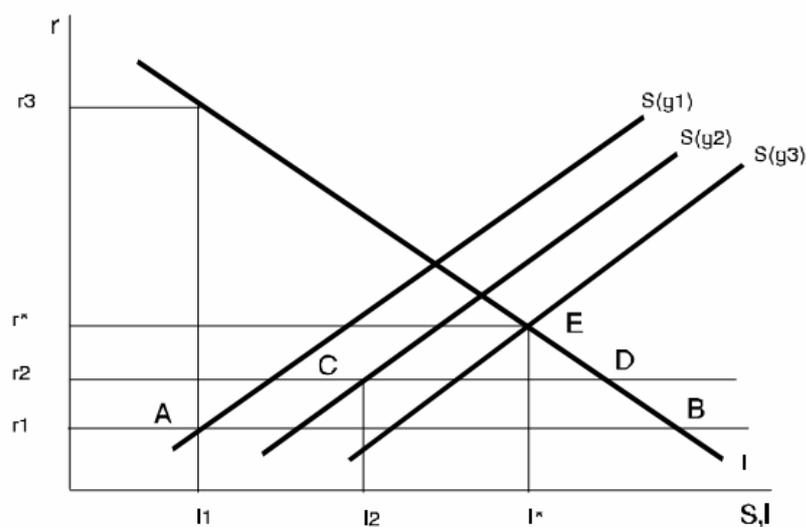
Suite à cette théorie de McKinnon, Shaw apporte une contribution complémentaire qui est : "l'approfondissement financier". Voyons maintenant ce que Shaw veut nous indiquer dans sa théorie.

II-2- L'approfondissement financier d'E. Shaw

Shaw veut démontrer dans sa théorie que le développement financier est une condition sine qua non pour sortir du cercle vicieux du sous-développement. Il entend par "approfondissement financier" le développement financier d'un pays. Tout comme McKinnon, il accuse la répression financière comme étant la source des problèmes de financement, et donc du retard économique. La politique de répression financière est ici sous la forme d'une fixation des taux d'intérêt au dessous de leur valeur d'équilibre.

On peut comprendre la théorie de Shaw à travers la figure suivante :

Schéma 2 : Les effets d'un accroissement du taux d'intérêt réel sur l'épargne, l'investissement et la croissance.



Source: VENET Baptiste, « Libéralisation financière et développement économique », CREFED-CERPEM, Université Paris IX Dauphine, p 4

S : épargne

g : taux de croissance

I : investissement

r : taux d'intérêt réel

Il suppose que l'investissement (I) soit une fonction décroissante du taux d'intérêt (r) c'est-à-dire que plus le taux d'intérêt augmente, plus les entrepreneurs ne veulent pas emprunter de l'argent en vue de payer beaucoup d'intérêt pour les emprunteurs. La fonction d'épargne est une fonction croissante du taux d'intérêt réel (r) et du taux de croissance (g) qui est défini à l'extérieur du modèle ; plus le taux d'intérêt est élevé, plus les entrepreneurs préfèrent épargner dans des institutions financières et pourront avoir à l'avenir des intérêts élevés.

Au début, le taux de croissance est g_1 , l'épargne est $S(g_1)$. Pour un taux d'intérêt réel r_1 qui est inférieur à r^* : taux d'intérêt d'équilibre où $I^*=S^*$, l'épargne est égale à I_1 . Alors que si les banques peuvent fixer le taux à son propre intérêt, il serait à r_3 et la différence entre r_3 et r_1 peut servir à financer d'autres investissements.

Cependant, à ce taux r_1 , la demande d'investissement se trouve à un niveau supérieur à I^* alors que l'épargne à $I_1 < I^*$. Donc il y a plus de demande d'investissement que d'épargne pour financer cette demande. Le segment [AB] est la partie de l'investissement qui ne peut pas être financé.

Donc plus le taux d'intérêt réel est réduit, plus l'épargne est réduite et plus l'investissement sera moindre. Il y a chômage. En plus, d'après Shaw, le taux de rendement des investissements financés par cette épargne (I_1) est juste supérieur au taux d'intérêt réel (r_1) et ne permet pas de dégager un surplus d'épargne.

Les banques sont contraintes de financer des investissements à faible rendement à cause de ce taux très bas car si le taux était à r_3 , seules les entreprises qui ont un fort rendement peuvent se permettre d'emprunter aux banques. Donc, la répression financière détériore la qualité de l'investissement. S'ajoutant à cela le financement forcé de secteurs jugés prioritaire par l'Etat qui sont peu rentable au détriment d'autres investissements beaucoup plus rentables.

A un taux d'intérêt r_2 plus élevé que r_1 , la partie non financée par l'épargne diminue considérablement. En effet, auparavant cette partie était [AB] qui est largement supérieure à [CD].

Donc le desserrement de la contrainte étatique sur le secteur bancaire augmente le volume de l'épargne et de l'investissement. Le taux de croissance augmente. De plus, il y a amélioration de la qualité de l'investissement par analogie à l'analyse précédente.

A partir de ces deux exemples, Shaw déduit que si l'Etat laisse le système financier à la libre concurrence, ce qui signifie à la libéralisation financière, le taux d'intérêt réel se fixe à r^* , l'épargne à S^* , de même pour l'investissement. A ce taux, tout désir d'investissement peut être immédiatement financé par les banques. Le volume de l'épargne augmente, l'investissement augmente, la qualité d'investissement augmente, le taux de croissance économique augmente. On est à l'optimum et le marché des capitaux est à la perfection.

A côté des bienfaits de la libéralisation financière évoqués ci-dessus, l'approfondissement financier permet aussi :

- une plus grande diversification et une maturité plus longue des produits financiers qui favorisent les prêteurs et les emprunteurs,
- une inversion du flux des capitaux en permettant l'entrée des capitaux étrangers plutôt que de faire fuir des capitaux domestiques. En effet, si le taux d'intérêt est très bas, les banques iront financer des investissements étrangers qui seront mieux rémunérés,
- une réduction du recours au secteur financier informel et donc l'unification du secteur financier en général,
- l'émergence d'institutions financières spécialisées et l'apparition d'économie d'échelle.

On peut résumer l'analyse de Shaw comme suit :

« Le salut vient du marché et toute politique de développement économique fondée sur l'interventionnisme de l'Etat, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources, est non seulement inefficace, mais encore un facteur de sous-développement »¹¹.

La répression financière affecte le développement économique d'un pays dans la mesure où :

- elle induit une augmentation de la fragmentation du système financier ;
- elle provoque une allocation sous optimale des ressources disponibles ;
- elle réduit le volume de l'épargne disponible à l'investissement via la baisse des dépôts bancaires ;
- elle détériore la qualité de l'investissement via la contrainte de financement de projets peu rentable par les banques.

En bref, pour McKinnon comme pour Shaw, la répression financière est un des maux économiques qu'il faut impérativement dépassés pour pouvoir accéder au développement. Pour y parvenir, la libéralisation financière est une étape obligatoire.

Cette répression financière aboutit en outre, sur l'apparition du secteur financier informel qui, selon les deux théoriciens, est un régulateur pour palier les imperfections du système financier officiel.

C'est dans ce cadre qu'il est important d'analyser le dualisme entre secteur formel et informel, ce qui est justement l'objet de notre prochain paragraphe.

¹¹ VENET Baptiste, « *Les approches théoriques de la libéralisation financière* », CREFED-CERPEM, université Paris ix dauphine, octobre 2004, p36

II-3- Le système financier formel et le système financier informel

a) Essai de définition :

Le concept de "secteur informel" ou "secteur non structuré" a été utilisé pour la première fois dans les années septante par le Bureau International du Travail (BIT) sur les réalités de la pauvreté de masse des pays du Sud comme au Kenya, en Colombie, à Sri Lanka et en Indonésie. Réalités auxquelles les gens se sont adaptés en pratiquant des activités économiques "de survie" avec des moyens dérisoires. Ces activités sont pratiquées généralement par les populations démunies, donc les pauvres, mais elles sont aussi pratiquées par la classe moyenne qui a vu régresser son pouvoir d'achat. Le secteur financier informel fait partie de ce concept et suit en général les mêmes règles que le secteur informel.

Le secteur financier informel se définit par rapport à l'économie officielle et moderne qui assure l'essentiel de la production des biens et services.

- C'est l'ensemble des activités financières qui se réalisent en marge de législations pénale, sociale et fiscal ou qui échappent à la Comptabilité Nationale et qui ne sont donc pas comptabilisé dans le PIB.

- C'est l'ensemble des activités financières qui échappent à la politique économique et sociale, et donc à toute régulation de l'Etat.

Le secteur financier informel englobe donc l'ensemble des transactions financières qui s'effectuent en dehors des réglementations imposées à l'activité du secteur financier formel en matière de taux d'intérêt et d'allocation, du crédit, de réserves obligatoires et d'autres mesures analogues. Les transactions financières informelles échappent aussi à l'impôt. Plus précisément, il regroupe « *les transactions financières qui ne sont pas réglementées par une autorité monétaire central ou un marché financier central* »¹². Ce secteur censé se soustraire aux contrôles de l'Etat fonctionne allègrement au vu et au su de tous.

¹² Adams, « *Finance informelle dans les pays en voie de développement* », PUF, 1994.

Par ailleurs, l'adoption et la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel avec ses effets pervers (réduction des salaires, diminution des effectifs, privatisation des entreprises) ont contribué à la dévalorisation du secteur public et donc au gonflement du nombre d'agents opérant dans le secteur financier informel.

On assiste alors à un dédoublement du secteur financier formel en secteur financier informel où chaque activité dite « en règle » a une réplique.

b) Les causes du développement du secteur financier informel :

Ainsi, les activités financières informelles se sont développées à cause de :

- question de survie des populations refusées par le secteur financier formel
- inadéquation des systèmes financiers formels face aux exigences du développement

En d'autres termes, le développement du secteur financier informel est dû à un disfonctionnement grave de l'économie formelle, caractérisé par :

- la lenteur des règles administratives qui décourage toute initiative d'investissements
- l'ouverture de frontières à la concurrence du marché des capitaux mondial.

c) Les caractéristiques du secteur financier informel :

Le secteur financier informel est caractérisé par la souplesse et la flexibilité des opérations, ce qui lui confère un certain nombre d'avantages comparatifs sur le secteur financier formel :

- absence de conditions préétablies (pas d'autorisations à solliciter, pas de démarches à effectuer, pas de garanties à apporter, pas de formalités à remplir, pas de délais à respecter) ;

- absence de frais de gestion (administration réduite au minimum) ;

- absence de cadre fixe ;
- absence de contrôle.

Le secteur financier informel résout des problèmes que le formel est dans l'incapacité de résoudre. C'est un mode de vie qui englobe le social en interaction avec l'économique dans des pratiques simples qui s'accommodent aux réalités vécues par l'immense majorité de la population, et s'adaptant aux besoins les plus élémentaires d'une société.

Le secteur financier informelle joue ainsi un rôle de :

- soupape de sécurité des économies normalisée et un gage de flexibilité de nos sociétés
- adoption des migrants et accueil des agents économiques exclus du secteur financier officiel.

d) Les différentes formes de la finance informelle :

La finance informelle peut prendre des formes diverses et complexes. Mais cependant, malgré cette multiplicité de formes on peut en distinguer essentiellement trois :

- les institutions communautaires qui se reposent sur des droits et obligations coutumières sans adhésion volontaire ;
- les organisations tontinières ou association de crédit rotatif. Elles reposent sur une adhésion individuelle volontaire. Les créances et les dettes ne sont assorties d'aucun intérêt et chaque membre obtient l'équivalent de ce qu'il a versé à tour de rôle. C'est un moyen d'échapper aux obligations communautaires.

- Les prêteurs et banque privées non officiels : des intermédiaires financiers font des prêts à partir de leurs capitaux propres ou d'emprunts au système bancaire. Ils pratiquent des taux très élevés mais accordent par contre des crédits sans garantie juridique.

Par contre, le secteur financier formel, par différenciation au secteur financier informel, renferme les transactions financières qui se reposent sur des lois et règlements nécessaires à l'établissement de contrats définissant d'une manière précise les droits et les obligations chaque partie contractante. La loi n° 95-030 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit définit le cadre juridique du secteur financier formel.

Les banques, les assurances, les bailleurs de fonds sont les principaux acteurs dans ce secteur.

e) Comparaison entre secteur financier formel et secteur financier informel :

Pour illustrer la différence entre secteur financier informel et formel, le tableau ci-dessous nous indique une comparaison synoptique entre ces deux secteurs :

Tableau 1 : Comparaison des secteurs financiers formel et informel

SECTEUR FINANCIER INFORMEL	SECTEUR FINANCIER FORMEL
<p>1. Le secteur financier informel fournit des services d'épargne et de crédit aux petits agriculteurs en milieu rural et aux ménages à faible revenu et aux entreprises en milieu urbain.</p> <p>2. Les procédures et mécanismes informels sont généralement simples et directs ; émanant des cultures et coutumes locales, ils sont facilement à la portée de la population.</p> <p>3. Le secteur informel mobilise l'épargne rurale et la petite épargne des ménages urbains à faible revenu.</p> <p>4. Les groupements informels fonctionnent à des jours et heures qui conviennent à leurs membres.</p> <p>5. Les associations du secteur informel acceptent l'épargne régulière quel qu'en soit le montant, y compris les sommes les plus modestes que l'épargnant est capable de mettre de côté. Les techniques financières sur lesquelles reposent ces groupements se prêtent à la gestion d'un grand nombre de petits comptes</p> <p>6. L'accès au crédit est simple ; non bureaucratique et exige peu d'écritures. Il ne requiert pas de savoir lire ou écrire.</p> <p>7. Le traitement des demandes de crédit est simple et direct, ce qui permet leur approbation et la mise à disposition des fonds dans des délais très brefs. Les refus sont peu fréquents mais le niveau du risque se répercute dans le taux d'intérêt appliqué.</p>	<p>1. Les institutions financières formelles délaissent entièrement les petits agriculteurs, les ménages à faible revenu, et les petites entreprises en faveur d'une clientèle aisée et alphabétisée, et en faveur des grandes entreprises, qui sont en mesure de satisfaire leurs conditions rigoureuses d'octroi de crédit.</p> <p>2. Les procédures administratives complexes du secteur formel ne sont pas compréhensibles par les masses rurales et les petits épargnants.</p> <p>3. Les institutions financières formelles ne mobilisent pas l'épargne rurale ou les petits dépôts. Les banques commerciales auraient pu contribuer à la mobilisation de l'épargne si elles s'étaient dotées des réseaux d'agences adéquats et si elles avaient adopté des procédures adaptées.</p> <p>4. Les jours et heures d'ouverture des institutions financières formelles ne tiennent pas compte du rythme d'activité des populations rurales ; les banques sont ouvertes au moment où les agriculteurs sont dans les champs.</p> <p>5. Les institutions formelles sélectionnent leurs clients pour écarter ceux qui ne feraient que de dépôts de faibles montants. Leur technologie financière n'est pas adaptée à la gestion de sommes modestes collectées auprès d'un grand nombre d'épargnants.</p> <p>6. Les procédures pour solliciter un prêt sont compliquées. Elles reposent sur la constitution d'un dossier, ce qui suppose que l'emprunteur sache lire et écrire.</p> <p>7. Le traitement des demandes de crédit est complexe et entraîne des délais importants avant la décision d'approbation ou de rejet. Même quand le prêt approuvé, la mise à disposition des fonds est tardive.</p>

Tableau 1 : Comparaison des secteurs financiers formel et informel (suite)

SECTEUR FINANCIER INFORMEL	SECTEUR FINANCIER FORMEL
8. Les garanties exigées sont adaptées aux conditions locales et aux capacités des emprunteurs. Elles peuvent reposer soit sur la régularité des cotisations, soit sur une connaissance précise des cultures plantées et/ ou de la taille des exploitations, ce qui permet de déterminer la capacité de remboursement de l'emprunteur.	8. Les garanties exigées correspondent à la situation des citoyens aisés : dépôts ou comptes d'épargne ouverts dans une banque commerciale, propriété pouvant être hypothéquée.
9. Les coûts d'intermédiation sont faibles.	9. Les coûts d'intermédiation sont élevés.
10. Les taux de remboursement sont élevés.	10. Les taux de remboursement sont faibles.
11. Parce qu'ils émanent de l'environnement local, les groupements informels ont une bonne connaissance des problèmes auxquels leurs membres peuvent être confrontés et peuvent donc gérer de manière pragmatique les difficultés de remboursement. Le rééchelonnement des dettes est possible.	11. Les institutions formelles n'ont pas une bonne connaissance de l'environnement dans lequel elles opèrent. Parfois elles poursuivent en justice les mauvais payeurs, ce qui peut avoir un impact social négatif; d'autres fois, elles n'exigent pas de remboursement ce qui laisse croire aux emprunteurs que les crédits qu'ils obtiennent sont gratuits.
12. Le secteur informel dispose d'un réseau d'information dense et efficace au niveau local, ce qui permet un contrôle et un suivi des activités de l'emprunteur, notamment de son cash flow, qu'il soit membre d'un groupement ou non. Ceci assure l'efficacité dans la collecte de l'épargne et un taux d'intérêt élevé de remboursement des crédits.	12. Etrangères au terrain, les institutions formelles ont un réseau de contrôle et de suivi médiocre qui ne leur permet pas une connaissance en profondeur des activités de leur clientèle.
13. Le secteur informel diffuse largement l'information. Les réunions régulières des associations d'épargne et de crédit servent de forums pour la diffusion de l'information.	13. Les institutions formelles n'ont pas un bon réseau de diffusion de l'information. Elles sont en outre déconnectées des masses rurales et font peu d'efforts pour les atteindre.
14. Les taux d'intérêt créditeurs dans le secteur informel soutiennent la comparaison avec ceux proposés par le secteur formel, ce qui incite à l'épargne les ménages ruraux et les ménages urbains à faible revenu.	14. Certains institutions du secteur formel n'offrent même pas de facilités d'épargne. D'autres servent des taux d'intérêt réels faibles voire négatifs, décourageant ainsi de nombreux épargnants potentiels.
15. Le secteur informel pratique des taux d'intérêt débiteurs réalistes, parfois élevés car les fonds prêtables sont rares. Il y a peu de liens entre les taux créditeurs et débiteurs.	15. Les institutions publiques fixent des taux d'intérêt réels débiteurs très faibles, parfois même négatifs. Les banques commerciales appliquent des taux d'intérêt débiteurs modérés, mais qui restent très supérieurs aux taux de rémunération de l'épargne. Il existe peu de liens entre les taux créditeurs et débiteurs.
16. Il n'existe pas d'opportunités de placement pour investir les fonds collectés qui n'ont pas été prêtés.	16. Il existe des opportunités de placement pour investir les fonds collectés qui n'ont pas été prêtés.
17. Le secteur informel ne tient pas généralement de registre des opérations d'épargne et d'emprunt de la clientèle. Lorsqu'une procédure écrite est utilisée, elle reste relativement simple.	17. Le secteur formel conserve des traces écrites des activités de sa clientèle. Néanmoins, les informations enregistrées ne sont pas toujours pertinentes.
18. Le volume et la disponibilité des fonds prêtables sont sujets à des fluctuations saisonnières	18. Le secteur formel dispose en permanence de fonds prêtables.

Tableau 1 : Comparaison des secteurs financiers formel et informel (fin)

SECTEUR FINANCIER INFORMEL	SECTEUR FINANCIER FORMEL
19. Le secteur informel ne reçoit pas de subventions ou de concours de la part des organisations publiques ou des organismes d'aide au développement.	19. Les institutions du secteur formel reçoivent des subventions et des concours des organisations publiques et des organismes d'aide au développement.
20. Les mécanismes d'épargne et de crédit dans le secteur informel ne conduisent pas à une accumulation de ressources avant la période de l'année où la demande de prêts est la plus intense.	20. Le secteur formel est alimenté de manière régulière tout au long de l'année, ce qui lui permet de prêter à n'importe quelle saison. Ceci n'est pas le cas des organismes étatiques de crédit, qui font face à des taux de défaut de paiement élevés, ce qui les prive de fonds suffisants.
21. Malgré la large diffusion des informations au sein du secteur informel, les groupements informels sont souvent mal informés des nouvelles techniques agricoles. Leurs membres ne peuvent ainsi se former aux méthodes nouvelles qui leur permettraient d'accroître leur production et d'améliorer leur niveau de vie.	21. Les institutions du secteur formel peuvent collaborer avec l'appareil administratif décentralisé, ce qui pourrait leur permettre d'atteindre une clientèle rurale très dispersée. Toutefois, dans la pratique, elles n'ont pas recours à ces intermédiaires et n'offrent pas de services financiers dans les zones rurales.

Source: OBIOMA B., « *Rural financial services in Nigeria: Lessons from the traditional final group markets* », Université pontificale Gregorienne, Rome, 1983, p.160

**PARTIE II : ANALYSE DU SYSTEME
DE FINANCE DECENTRALISEE :
L'OTIV**

PARTIE II : ANALYSE DU SYSTEME DE FINANCE DECENTRALISE : L'OTIV

Maintenant que nous avons compris l'importance du financement du développement, que ce soit au niveau international que local, et la nouvelle tendance vers la libéralisation du système financier mondial depuis les disfonctionnements des systèmes financiers officiels du début des années 80, il serait intéressant d'analyser l'impact de cette nouvelle mode de financement sur le développement des pays du tiers-monde notamment à Madagascar.

Pour ce faire, nous allons prendre comme exemple la microfinance, plus précisément les institutions financières mutualistes (IFM) à Madagascar, et nous allons essayer de dégager ces apports dans l'économie malgache. Ainsi, dans le premier chapitre de cette deuxième partie du mémoire sera traitée une généralité sur la microfinance. Ce qui nous amène ensuite dans un second chapitre sur une analyse de performance des institutions financières mutualistes à travers des statistiques observés dans notre pays.

CHAPITRE III : GENERALITE SUR LE SYSTEME DE FINANCE DECENTRALISE

III-1- Les fondements de la microfinance

a) Essai de définition :

La microfinance se définit comme "l'offre à titre habituel de services financiers de proximité à des personnes physiques ou morales n'ayant généralement pas accès au système bancaire traditionnel. Ce sont des services d'épargne et de crédit qui sont nécessairement pour promouvoir ou soutenir les activités génératrices de revenus permettant à cette catégorie de population d'améliorer leur niveau de vie, d'atteindre une meilleure intégration sociale et d'accéder à un développement humain durable" d'après l'article 3 de la loi N°2005-16 du 29 septembre 2005.

Ainsi, la microfinance est avant tout destinée à la partie de la population qui est exclue du système de financement officiel.

D'une autre manière, elle peut être aussi définie par deux critères :

- la population bénéficiaire, relativement pauvre ou tout du moins exclue du système bancaire classique,
- et des opérations d'épargne et de crédits de faibles montants.

D'après l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), " la microfinance vise l'accès au financement de petits projets, portés par des personnes marginalisées qui aspirent à créer leur propre emploi, souvent par défaut d'autres perspectives professionnelles et parce que l'accès aux sources traditionnelles leur est refusé".

b) Les rôles que de la microfinance devraient jouer:

En premier lieu, d'après la définition de la microfinance, elle a été fondée pour aider la partie de la population à faible revenu.

Ainsi, au début, la microfinance a pour objectif d'aider cette partie de la population en l'accordant des crédits et éventuellement des produits d'épargne du moment qu'elle exerce des activités productives. Ces derniers peuvent inclure des petits artisans du secteur informel, les travailleurs indépendants, les exploitants agricoles et les petits commerçants.

D'une manière générale étant une sorte de « banque des pauvres », elle se propose d'aider ces types clients en leur offrant des formules de crédit et d'épargne qui sont adaptés à leur économie.

En second lieu, la microfinance c'est aussi la « finance des démunis » qui sont ignorés par les intervenants du système bancaire traditionnel. En effet, les fournisseurs classiques de liquidité rejettent systématiquement les demandes émanant des pauvres entrepreneurs. Leur projet est pratiquement non-bancable ; tandis que les coûts de gestion de ces types de crédit de proximité sont rarement couverts par les produits des prêts et escomptés. Raisons pour lesquelles les banques préfèrent ne pas se lancer dans les risques à long terme.

Par ailleurs, il s'agit d'une « finance démocratisée ». En effet, les pauvres sont exclus du système bancaire parce qu'ils manquent sérieusement de biens offerts à titre de garanties et parce qu'ils ne représentent à priori, ce qu'on appelle une population « rentable ». Les banques privilégient en conséquence les clients aisés et les grandes entreprises fortunées qui offrent des solides garanties et une capacité de trésorerie excédentaire. Autrement dit, les banques ne prêtent qu'aux riches.

Un autre concept serait que la microfinance est la « finance contrôlée et décentralisée ». Elle est contrôlée puisque les fournitures des services financiers, les produits d'épargne et de crédit ainsi que les rendements escomptés sont compatibles avec les possibilités des « sans-ressources ». Ensuite, elle est décentralisée puisqu'elle est rendue accessible à une grande partie de la population exclue du circuit traditionnel de financement.

III-2- Les objectifs et les axes principaux

a) Les objectifs de la microfinance :

L'objectif de la microfinance est principalement la lutte contre la pauvreté. Il s'agit ici d'un défi multidimensionnel auquel est confrontée une grande proportion de la population mondiale.

Mais la microfinance a un double objectif :

- favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité et adaptés à la taille de leurs activités (micro-entreprises / micro-crédits),
- réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages et des petits entrepreneurs pour la réinjecter dans le circuit économique.

Concernant la lutte contre la pauvreté, l'importance accordée à la microfinance par l'ensemble des bailleurs de fonds repose sur l'idée qu'elle constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

En effet, la microfinance apporte aux bénéficiaires un élément de sécurité des activités face aux aléas, une sécurité par rapport aux relations de dépendance vis-à-vis des usagers, mais aussi des autres sources de financement traditionnelles. En même temps, l'intervention des IMFs introduit l'apprentissage d'une meilleure gestion et un changement de comportement face à la consommation et aux dépenses.

Enfin, les principes de fonctionnement d'une IMF concourent au développement de la vie des paysans à la base par la responsabilisation des acteurs, par le sens d'appartenance à une structure ou par l'émergence des leaders.

Et pour ce qui est du deuxième objectif, actuellement, la mobilisation de l'épargne reste toujours faible par rapport aux montants des prêts octroyés d'où le choix de la microfinance avec comme objectif la mobilisation de l'épargne.

En effet, l'épargne est importante car elle permet d'assurer une certaine indépendance vis-à-vis des fonds externes. L'épargne constitue la première source de l'investissement.

Afin d'atteindre cet objectif de la microfinance, la mission de l'IMF est de rendre accessible à la population des services d'épargne et de mettre en place des systèmes de contrôle interne efficace qui assurent la sécurité des dépôts des membres.

b) Les axes principaux de la microfinance

En principe, il y a trois axes principaux, à savoir :

- incitation à la production,
- accroissement de la productivité,
- lutte contre la thésaurisation

III-3- Le cas des institutions financières mutualistes

a) Définition :

Les institutions financières mutualistes sont des établissements de crédit fondés sur les principes de coopérations, de solidarité et d'entraide mutuelle. Elles ont pour objectif de collecter l'épargne de ses membres et de consentir des crédits à ceux-ci.

Entre autres, il y a des règles de fonctionnement que ces institutions doivent suivre :

- la libre adhésion des membres ;
- la non limitation du nombre des membres ;
- l'égalité des droits et obligations de chaque membre, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient ;
- interdiction de vote par procuration sauf dans des cas exceptionnels prévus par les statuts ;
- l'interdiction de collecter de l'épargne publique ;
- la limitation des services financiers aux membres.

b) Les catégories d'institutions financières mutualistes

Il y a trois catégories d'institutions financières mutualistes : IFM1, IFM2, IFM3.

Pour les IFM1, elles accordent des crédits à court et moyen terme dans la limite du seuil fixé par l'autorité de supervision. Elle ne peut pas collecter des fonds publics.

Pour les IFM2, elles sont comme les IFM1 mais dotées de contrôle interne.

Pour les IFM3, elles sont comme les IFM1 mais dotées d'une structure de fonctionnement et de contrôle développée.

c) Les IFMs qui se sont formées :

Elles sont au nombre de cinq :

- L'association des caisses d'épargne et de crédits autogérés (AECA)
- L'action pour le développement et le financement des micro-entreprises (ADEFI)
- La caisse d'épargne et de crédit agricole mutuel (CECAM)

- L'ombona tahiry ifampisamborana vola (OTIV)
- Le tahiry ifamonjena amin'ny vola (TIAVO)

d) Evolution des activités des IFMs Mutualistes de 1998 au 31 décembre 2009 :

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des IFMs de 1998 à 2009

Tableau 2 : évolution des IFMs de 1998 à 2009

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombres de caisses	248	271	336	353	338	380	380	394	413	428	653	462
Nombres de membres	47 472	60 775	92 946	116 977	135 305	179 399	198 912	232 347	289 508	322 675	453 310	489 125
Encours d'épargne (en millions d'Ariary)	1 280	1 919	7 416	11 150	10 372	18 992	21 803	25 510	31 317	32 190	50 619	62 692
Encours de crédits (en millions d'Ariary)	3 316	4 703	7 562	9 260	11 212	19 519	25 382	36 235	40 219	53 248	80 300	71 573

Source : APIFM

On observe une augmentation rapide et entretenue du développement des activités des IFMs durant la période entre 1998 et 2009, qui se sont traduit par l'extension de la couverture territoriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'augmentation du taux de pénétration et par le développement des activités : nombre de membres et de clients touchés, volume des dépôts collectés auprès de la clientèle, volume des crédits distribués.

CHAPITRE IV : ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'OTIV

IV-1- L'évolution de l'OTIV

a) Historique de l'OTIV :

OTIV est une institution de microfinance, classée dans la catégorie d'une institution financière mutualiste ayant obtenu son agrément le 10 août 2001. OTIV offre des services financiers d'épargne et de crédit aux membres et offre également tout autre service financier dans l'intérêt des membres.

Le tableau ci-dessous illustre l'historique de l'OTIV

Tableau 3: historique de l'OTIV

Années	Faits saillants
1994	Identification des sites et partenaires potentiels dans la province d'Antananarivo, pour la mise en place du réseau Imerina
1997	Mise en place des douze premières mutuelles du réseau Imerina, dans le cadre du Projet d'Assistance Technique des Finances Rurales (cofinancement Banque mondiale et DID), en partenariat avec l'ADMMEC, du PSE et de l'Association des producteurs de lait (ROMA) dans des sites ruraux et périurbains
1998-1999	Etudes de faisabilité et identification de sites pour l'extension du réseau OTIV dans la province d'Antananarivo
2000	Implantation du réseau grand Tana. Signature de l'accord de crédit (MAG 3217) entre l'Etat malagasy et la banque Mondiale. Signature d'une convention entre l'AGEPMF et DID : projet de mise en place d'un réseau plus vaste, couvrant la grande région d'Antananarivo, avec intégration des douze mutuelles de l'ancien réseau. Préparation de la demande d'agrément auprès de la CSBF Remplacement de pratiquement toute l'équipe de l'ancienne antenne du réseau Imerina
2001	Implantation des premières caisses urbaines prévues dans le réseau grand Tana Obtention de l'agrément auprès de la CSBF
2002-2005	Mise en place effective de la structure du réseau grand Tana avec 8 caisses et 38 caisses de services avec l'assistance technique de DID Implantation de la caisse Antsirabe avec les fonds propres du réseau OTIV Antananarivo
2006-2010	Projet d'extension du réseau dans toutes les régions de la province d'Antananarivo

Source : OTIV

Ce tableau nous donne une aperçue globale de l'OTIV et de son historique.

b) L'évolution de l'OTIV :

Le tableau suivant nous montre l'évolution de l'OTIV du point de vue sociétariat.

Tableau 4: Sociétariat

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Août 2006
Encours épargne	380	760	1080	1300	2000	5043.8	6092.5	8001
Epargne moyenne	0.072	0.078	0.074	0.074	0.076	0.136	0.132	0.139

Source : OTIV

Même avec des données assez vieilles, on voit nettement qu'il y a une augmentation de l'épargne encours et de l'épargne moyenne par membre. OTIV est bien une aide au financement du développement grâce à l'épargne interne qu'elle produit.

Le tableau suivant nous montre l'évolution de l'OTIV du point de vue épargne.

Tableau 5: Epargnes

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Août 2006
Encours de crédit	187.2	363	283.4	137.4	727	1758	2248.9	3616.6
Cumul bénéficiaires	536	698	528	295	1028	1642	2355	4582
Crédit moyen	0.34	0.52	0.54	0.45	0.70	1.08	1.62	0.789

Source : OTIV

Ce tableau nous confirme la contribution de l'OTIV à la création d'épargne. L'objectif de lutte contre la thésaurisation des IMFs est satisfait par OTIV. Elle contribue donc au financement du développement.

Le dernier tableau illustre l'évolution de l'OTIV du point de vue crédits.

Tableau 6: Crédits

Situation	2003	2004	2005	Août 2006
Nombre de groupes créés	99	121	216	239
Nombre des membres dans les groupes créés	1329	1686	2437	2821
Crédit en cours	140	362	122	268

Source : OTIV

Le nombre de clients ainsi que le volume de crédit octroyé par OTIV ne cesse d'augmenter même si on enregistre une baisse entre 2004 et 2005. Donc, beaucoup plus d'individu peu accéder aux services de l'OTIV. Ce qui leur permet de pratiquer des activités productives, et conduit donc au développement économique.

Ceci nous permet de constater l'importance du financement décentralisé pour le développement économique de Madagascar. A part la création d'épargne, la stimulation de l'investissement et l'effet positif sur le bien être des membres de l'OTIV, elle permet entre autre le développement de l'économie. Donc, le financement décentralisé est devenu un secteur clé pour le financement du développement. Mais voyons maintenant la viabilité et de la pérennisation de système de finance décentralisé à travers celle de OTIV

IV-2- Les critères de viabilité et de pérennisation de l'OTIV

Avant de s'attaquer directement aux critères, essayons d'abord de définir ce qu'on entend par pérennité d'une IMF.

a) La notion de pérennité :

Un élément essentiel de la microfinance est l'idée de pérennité. Il ne s'agit pas de distribuer gratuitement des fonds aux populations pauvres mais de mettre en place des institutions viables dans le temps. Inscrite dans la logique d'un service marchand, la pérennisation d'une institution de microfinance recouvre quatre dimensions :

- la viabilité technique : pour qu'une institution de microfinance (IMF) puisse fournir durablement des services, elle a besoin d'outils de gestion performants, de ressources humaines bien formées, de système d'information et de contrôle efficaces ;
- la viabilité financière : l'autonomie et les capacités de développement d'une IMF reposent sur son équilibre financier et sa capacité à dégager des bénéfices ;
- la viabilité institutionnelle : au-delà de la dimension juridique (l'institution de microfinance doit s'inscrire dans un cadre juridique qui garantisse sa sécurité et celle de ses membres), la viabilité institutionnelle porte sur l'organisation interne de l'IMF, les mécanismes de prise de décision, de contrôle, en bref sur sa gouvernance ;
- la viabilité sociale : pour qu'une IMF puisse durablement fonctionner au sein d'une société, il faut qu'elle soit reconnue et acceptée par cette société, que les normes, les valeurs sur lesquelles elle est fondée soient en harmonie avec celles de la société, que les mécanismes de garantie, de caution solidaire ou de pression sociale soient intégrés dans la cohésion sociale.

Une institution de microfinance émerge rarement spontanément dans un milieu donné. En règle générale, c'est une intervention extérieure qui va soutenir son développement. Les principes, les modalités et les pratiques, en un mot le mode d'intervention qui va être adopté, va avoir un effet déterminant sur la pérennité de l'institution. Celle-ci dépendra donc aussi des opérateurs qui vont appuyer la microfinance et des bailleurs de fonds qui vont la financer.

En bref, la pérennité des IMF requiert non seulement la pérennité financière et l'adaptation aux cadres juridiques existants mais aussi une vision stratégique claire et une

organisation transparente, efficace et acceptée par tous les acteurs directs tels que les salariés, les élus, les clients, les opérateurs, les bailleurs de fonds et les actionnaires. Ces questions sont regroupées sur le concept de gouvernance.

Même si dans les situations favorables, les capacités d'autofinancement des ménages progressent, ces ménages continueront à avoir besoin de crédit parce qu'ils voudront investir et auront davantage encore besoin de service d'épargne. Les services financiers doivent donc être conçus pour être durablement accessibles. C'est dans ce contexte que va naître la microfinance.

A travers la microfinance, l'objectif était de construire un marché financier rural qui permette un accès durable aux services financiers, en mettant en relation les agents disposant de ressources monétaires (épargnants) avec ceux qui en ont besoin (les emprunteurs), de promouvoir des activités économiques diversifiées et de donner à des catégories de populations vulnérables mais à fort potentiel (les femmes, les jeunes) les moyens de développer des activités génératrices de revenus et permettant l'accumulation.

Concrètement, cela a conduit à porter les efforts de développement sur la création d'institutions de financement autonomes et durables, à responsabiliser l'utilisateur des services financiers en lui laissant le choix de l'objet de financement, à charge pour lui de rembourser le crédit et de le payer à un coût permettant la pérennisation du service financier. La microfinance devient ainsi un outil de promotion de l'initiative privée.

Ainsi, nous allons voir une à une à présent ces critères de viabilité pour OTIV.

b) la viabilité financière :

Pour mesurer la viabilité financière de l'OTIV, il est nécessaire de voir plusieurs déterminants, à savoir : les types de crédits que l'OTIV accorde à ses clients, le déblocage de crédit, l'évaluation des résultats d'exercice et les différents ratios d'analyse financière.

❖ Les types de crédits que l'OTIV accorde :

Comme toutes les IFM, OTIV cherche à répondre, en matière de services financiers, aux besoins de la population à faible revenu en matière de services financiers. OTIV joue le rôle d'intermédiaire financier en collectant l'épargne. La viabilité financière de l'OTIV repose donc essentiellement sur l'efficacité de sa politique de crédit qui, par conséquent, sera l'élément moteur pour le bon fonctionnement des ses activités.

Pour cela, il est bon de savoir qu'il existe deux types de crédits : les crédits de trésorerie et les crédits d'investissement.

Concernant le premier, ces crédits sont utilisés pour faire face aux dépenses courantes de l'emprunteur. Les IFM octroient généralement des crédits de trésorerie pour une durée de deux mois à un an. Ces crédits sont importants car ils permettent d'avoir le résultat dans la même année.

Pour ce qui est des crédits d'investissement, ils sont destinés à financer les actifs utilisés pendant une période suffisamment longue (supérieure à un an). Ces crédits sont utilisés dans l'acquisition des machines, des équipements ou des biens fonciers. La rentabilité de ces crédits n'est mesurable qu'après d'au moins une année. Ces crédits permettent l'amélioration des techniques de production et donc l'amélioration du rendement.

Le tableau ci-dessous nous indique les divers crédits octroyé par OTIV pour ses clients, ainsi que les objets et conditions s'y attachant.

Tableau 7: Les différents crédits offert par OTIV

Nature	Objet	Conditions
Prêt personnel aux salariés et avance sur salaire	<ul style="list-style-type: none"> - Consenté après domiciliation du salaire à l'OTIV - Permet de se procurer des biens et services 	Montant : fixé par l'Union des OTIV Fréquence de remboursement : mensuelle Remboursement : capital + intérêts
Prêt personnel garanti	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de procurer des biens ou services. - Approbation de la commission de crédit 	Montant ; selon le montant de l'épargne en garantie. Durée : 24 mois Fréquence de remboursement : mensuel ou à remboursement unique
Prêt personnel ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie minimale : exigée : 25% du montant sollicité - Approbation de la commission de crédit 	Montant : selon la capacité / fixé par l'Union Durée : 24 mois max Fréquence de remboursement : Mensuelle Remboursement : cap+intérêts
Crédit immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit individuel servi à financer l'achat d'un terrain, de maison et de matériaux,... 	Montant : fixé par l'Union Durée : 60 mois max Fréquence de remboursement : mensuelle Remboursement : cap+intérêts
Crédit dépannage	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit individuel développé pour toute personne ayant un revenu régulier. 	Montant : 200000 MGA max Durée : 6 mois max Fréquence de remboursement : Mensuelle Remboursement : Cap+intérêts fixe
Crédit paysan	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt accordé à tous exploitant agricole 	Montant : 400000 MGA max Durée : 3 à 9 mois Fréquence de remboursement : in fine Remboursement : Cap+intérêt
Crédit solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt accordé au groupe de 3 à 5 exploitants agricoles, artisanaux ou commerciaux 	Montant : 400000 MGA par adhérent avec un maximum de 4 millions MGA pour le groupement Durée : 3 à 9 mois, fréquence de remboursement : échancier Remboursement : Cap+intérêts
Crédit petit marchand	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit individuel développé pour les petits marchands 	Montant : 400000 MGA max Durée : 12 semaines max Fréquence de remboursement : Hebdomadaire Remboursement : Cap+intérêt fixe
Prêt commercial à court terme	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt accordé à un membre commerçant afin de répondre à ses besoins financiers courants 	Montant : 10 millions MGA max Durée : 6 mois Fréquence de remboursement : int. Mensuelle. capital à volonté ou à l'échéance
Prêt aux investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt accordé pour des dépenses d'investissement 	Montant : Fixé par l'Union Durée : 36 mois Fréquence de remboursement : Mensuelle Remboursement : Cap+intérêt.

Source : OTIV

D'après ce tableau, le prêt personnel aux salariés et avance sur salaire, le crédit dépannage, le crédit paysan, le crédit solidaire, le crédit petit marchand, le prêt commercial à court terme sont tous des crédits de trésorerie. Tandis-que le prêt personnel garanti, le prêt personnel ordinaire, le crédit immobilier et le crédit aux investissements même sont des crédits d'investissement.

Donc l'OTIV possède des différentes sortes de crédit adaptable à chaque situation des clients et donc peut avoir une meilleure viabilité financière

Mais le type de crédit que l'OTIV octroie à ses clients n'est pas suffisant pour savoir sa viabilité financière. Le déblocage de crédit est aussi un indicateur de viabilité financière. En effet, le montant de crédit, les conditions d'octroie, les garanties exigées et le taux d'intérêt peut révéler la viabilité financière.

Pour ce qui est du montant de crédit, il dépend de l'objet de crédit (crédit de trésorerie ou crédit d'investissement) et de la capacité du client à rembourser ce crédit. L'OTIV doit s'assurer que ses emprunts ont des entrées de trésorerie suffisantes pour que les clients puissent rembourser à l'échéance. « Les IFM fixent souvent un plafond pour les premiers crédits. Cela augmente ensuite à chaque crédit supplémentaire octroyé ». Cela a pour but de réduire le risque encouru par l'OTIV et de motiver les clients au remboursement.

Pour ce qui est des conditions, il y a d'abord la durée de crédit. Elle désigne la période au terme de laquelle le crédit doit être entièrement remboursé. Généralement, les emprunteurs remboursent à l'avance. Cela présente des avantages pour l'institution et de même pour le client. Pour l'institution : cela permet d'augmenter la rotation du portefeuille et donc d'atteindre davantage d'autres clients. Pour le client, cela réduit la tentation de dépenser l'excédent de trésorerie et réduit de même le poids des remboursements dans les derniers mois du cycle de crédit.

Le tableau précédent nous indique que généralement, l'OTIV octroie des crédits à court terme. Ceci est dû aux risques de non remboursement et pour que beaucoup de personne en bénéficie grâce à la vitesse de rotation élevée du portefeuille. Ainsi, l'OTIV peut offrir de bon système de crédits à ses clients.

Après, la fréquence des remboursements renseigne aussi sur la viabilité financière. En effet, le remboursement peut se faire de deux manières selon la capacité de remboursement de l'emprunteur : soit en plusieurs versements (par semaine, par mois,...), soit en totalité au terme de la durée du crédit.

L'OTIV peut aussi donner des différents choix de remboursement pour ses clients. On constate cela toujours dans le tableau des différents crédits offert par l'OTIV.

Pour le taux d'intérêt, les produits financiers des institutions de microfinance proviennent surtout des intérêts perçus sur les crédits octroyés. Il est donc nécessaire de fixer un niveau de taux assez élevé pour pouvoir faire face aux différentes charges.

Et enfin pour les garanties du crédit, comme les clients de l'OTIV ont généralement des revenus faibles et possèdent souvent peu d'actifs, les garanties exigées par l'OTIV sont des garanties traditionnelles : biens immobiliers, terrains, machines,... Pour réduire encore ces risques, l'OTIV recourt à d'autres formes de garanties : la garantie solidaire, la visite fréquente de l'agent de crédit à l'emprunteur, la menace d'emprisonnement ou d'actions en justice et l'épargne obligatoire,...

❖ Evaluation des résultats d'exercice :

La deuxième condition de viabilité financière de l'OTIV peut se voir à travers ses résultats d'exercice. Ses résultats nous permettent d'apprécier avec plus de précision si cette institution financière mutualiste peut être viable ou non.

Ainsi, nous allons essayer d'exposer ci-après cette deuxième condition.

Tout d'abord, reportons nous à quelques données nécessaires :

Tableau 8 : Recueil des données des états financiers de l'OTIV (montant en Ariary)

Actif total	2 824 528 221,00
Total encours de crédits	1 566 111 743,10
Total des crédits en retard	134 730 866,63
Provisions pour créances douteuses	21 927 509,90
Fonds propres disponibles	319 235 111 ,00
Fonds propres	295 113 869,00
Produits de l'activité du crédit	231 777 846,00
Total charges d'exploitation	142 168 468,00
Résultat net de l'exercice	41 625 972,00

Source : OTIV Tambahra Sabotsy Namehana

Ce tableau nous permet de dégager quelques ratios d'évaluation financière, entre autres :

- Le ratio du portefeuille à risque qui est le total des crédits en retard que l'on divise par le total encours de crédits.
- Le ratio du taux de provisions pour créances douteuses qui est le total des provisions pour créances douteuses divisé par le total encours de crédits.
- Le ratio du rendement des actifs totaux qui est le résultat net de l'exercice divisé par l'actif total.
- Le ratio du rendement du portefeuille qui est le total des produits de l'activité divisé par le total encours de crédits.

Sous forme de tableau, ces ratios peuvent être analysés selon les indicateurs de CGAP.

Tableau 9: Les ratios d'évaluation financière analysés selon les indicateurs de CGAP

Libellés	Réalisations	Normes (CGAP)
Portefeuille à risque	8,60%	<10%
Taux de provisions pour créances douteuses	1,40%	<2%
Rendement des actifs totaux	1,47%	<2%
Rendement du portefeuille	14,80%	>10%

Source : D'après les données de l'OTIV Tambatra et CGAP

Interprétations :

- **Le ratio du portefeuille à risque** signifie que si le pourcentage est assez minime (<10%) des crédits en cours, cela démontre que les impayés n'apparaissent pas très tôt dans le cycle de remboursement. Mais par contre, si ce ratio est élevé, ces crédits en retard vont être passés en perte dans la considération comptable.

Dans notre cas, l'OTIV possède un ratio du portefeuille à risque de 8,60%. Ce qui est un peu élevé mais qui n'excède pas la norme imposée par le CGAP. Donc, nous pouvons dire que l'OTIV bénéficie d'un taux de portefeuille à risque viable.

- **Le ratio du taux de provisions pour créances douteuses** reflète le niveau maximum de crédits potentiellement irrécouvrables. Dans le cas échéant, l'OTIV ne risque pas encore de perdre beaucoup de clients en retard de remboursement.

- **Le ratio du rendement des actifs totaux** rappelle que les produits sont plus élevés que les charges. Dans le cas d'une institution de microfinance, un ratio supérieur à 5% est souhaitable afin d'assurer la pérennité et procurer une marge de manœuvre confortable.

- **Le ratio du rendement des actifs totaux** peut par contre dévoiler si le pourcentage résultant correspond au taux effectif moyen appliqué. Dans ce cas, le portefeuille de crédits de l'institution est très productif. Il s'agit du cas de l'OTIV auquel les taux d'intérêt varient de 18% à 24% annuels.

Ainsi, on peut globalement affirmer que l'OTIV a une assez bonne viabilité financière. Cela lui permet de contribuer au développement économique de Madagascar en octroyant des crédits aux clients.

Par ailleurs, suite à ces états financiers, nous pouvons de même étudier le rapport des charges et des produits.

Tableau10 : Evaluation des charges par rapport aux produits

COMPTE DE RESULTAT – SITUATION ARRETEE AU 30 JUIN 2009 (montant en Ariary)	
Revenus net d'intérêt	175 009 475,00
Revenus net d'honoraires et de commissions	18 515 975,00
Charges ou produits nets sur créances litigieuses, douteuses et contentieuses	-23 707 364,00
Revenus net sur autre opérations	722 655,00
Résultat opérationnel	171 540 723,00
Autres charges d'exploitation	160 927 486,00
Autres produits d'exploitation	32 012 736,00
Total des produits	247 384 848,00
Total des charges	205 758 876,00
Résultat net d'exercice	41 642 972,00

Source: OTIV Tambatra Sabotsy Namehana

Nous pouvons constater que :

- Les charges totales représentent 83,17% des produits dont les charges d'exploitation font 78,21%. L'augmentation est due à causes des primes du personnel de la fête nationale alors qu'elles doivent être inférieures à 25% en temps normal.
- La marge délibérée dégage un bénéfice de 16,83% de la totalité des activités ;
- Les créances douteuses engagent des dépenses de 11,52% de provisions ;
- Les revenus d'intérêts représentent la masse du montant total des produits de ce compte de résultat soit 78,74%, ce qui peut démontrer la rentabilité des activités de l'OTIV ;
- Aucune subvention n'a été affectée et aucun impôt ni taxe n'a été perçu.

❖ Les ratios de crédit de l'OTIV:

La situation de crédits et les normes prudentielles sont en outre de bonnes indicatrices de viabilité financière d'une institution de microfinance. Ainsi, nous allons analyser une à une ces indicatrices.

La gestion d'un portefeuille d'excellente qualité est l'une des fonctions importantes d'une institution de microfinance. Le portefeuille à risque, qui est un important indicateur de performance, permet d'estimer la perte probable subie par une institution financière dans le cas où les crédits non remboursés deviennent irrécouvrables. Ainsi, il serait judicieux d'étudier le PAR de l'OTIV pour comprendre sa pérennité.

Le tableau suivant illustre la situation des portefeuilles à risques (PAR) de l'OTIV.

Tableau 11 : Les portefeuilles à risques de l'OTIV (montant en Ariary)

Rubrique	Ratio	Normes
PAR plus de 1 jour (A) / (B)	2,59%	-
(A) Crédit en retard plus de 1 jour	40 553 997,53	
(B) Total encours de crédit	1 566 111 743,10	
PAR plus de 6 jour (A) / (B)	7,20%	-
(A) Crédit en retard plus de 6 jours	112 771 698,35	
(B) Total encours de crédit	1 566 111 743,10	
PAR plus de 1 à 30 jours (A) / (B)	3,14%	<10%
(A) Crédit en retard plus de 1 à 30 jours	49 198 739,26	
(B) Total encours de crédit	1 566 111 743,10	
PAR plus de 30 jours (A) / (B)	5,46%	<10%
(A) Crédit en retard plus de 30 jours	85 532 127,37	
(B) Total encours de crédit	1 566 111 743,10	
PAR plus de 31 à 89 jours (A) / (B)	2,99%	<5%
(A) Crédit en retard plus de 31 à 89 jours	46 829 011,22	
(B) Total encours de crédit	1 566 111 743,10	
PAR plus de 90 à 365 jours(A) / (B)	2,47%	<3%
(A) Crédit en retard plus de 90 à 365 jours	38 703 116,15	
(B) Total encours de crédit	1 566 111 743,10	
Ratio de crédit à radier (A) / (B)	0,00%	<2%
(A) Crédit en retard plus de 365 jours	0,00	
(B) Actif total	2 824 528 221,00	
Taux de conversion (A) / (B)	77,63%	50% < taux <70%
(A) Crédit encours	1 566 111 743,10	
(B) Epargnes volontaires	2 017 354 280,00	

Source : OTIV Tambatra Sabotsy Namehana

Commentaires :

- Les normes pour les PAR de un (01) jour à plus de six (06) jours ne présentent pas de limite exigée ;
- Les autres normes de PAR sont respectées ;

- Le taux de conversion dépasse la limite exigée, c'est-à-dire que les membres sont aussitôt attirés par les crédits. En effet, pour la raison du mutualisme, tous les comptes d'épargne ne doivent pas être convertis en comptes de crédit.

Si telles sont les études des états financiers de l'OTIV, nous pouvons en conclure que :

- La solvabilité de l'institution ne risque pas d'être perturbée pour le moment et même à long terme. L'OTIV peut penser à des placements générateurs d'intérêts dans d'autres institutions ou d'autres activités ;
- Le portefeuille à crédit de l'OTIV se trouve encore dans les normes. Néanmoins, il peut être amélioré par des actions de recouvrement renforcé afin de réduire à maximum le risque ;
- Le résultat d'exercice peut nettement progresser soit par la réduction des charges, soit par augmentation des produits par le biais des recouvrements ou de la croissance d'acquisition de nouveaux membres.

c) La viabilité institutionnelle :

Il y a tout d'abord la qualité de gestion de l'IMF pour caractériser sa viabilité institutionnelle. En effet, une bonne organisation est une condition de la viabilité institutionnelle. Le partage du pouvoir devrait s'effectuer clairement et il faut donner à chaque entité la tâche qui lui convient. L'organisation du travail doit être bien définie par exemple la fréquence de réunion et le mode de rémunération des dirigeants.

Le schéma ci-après illustre le mode d'organisation d'OTIV :

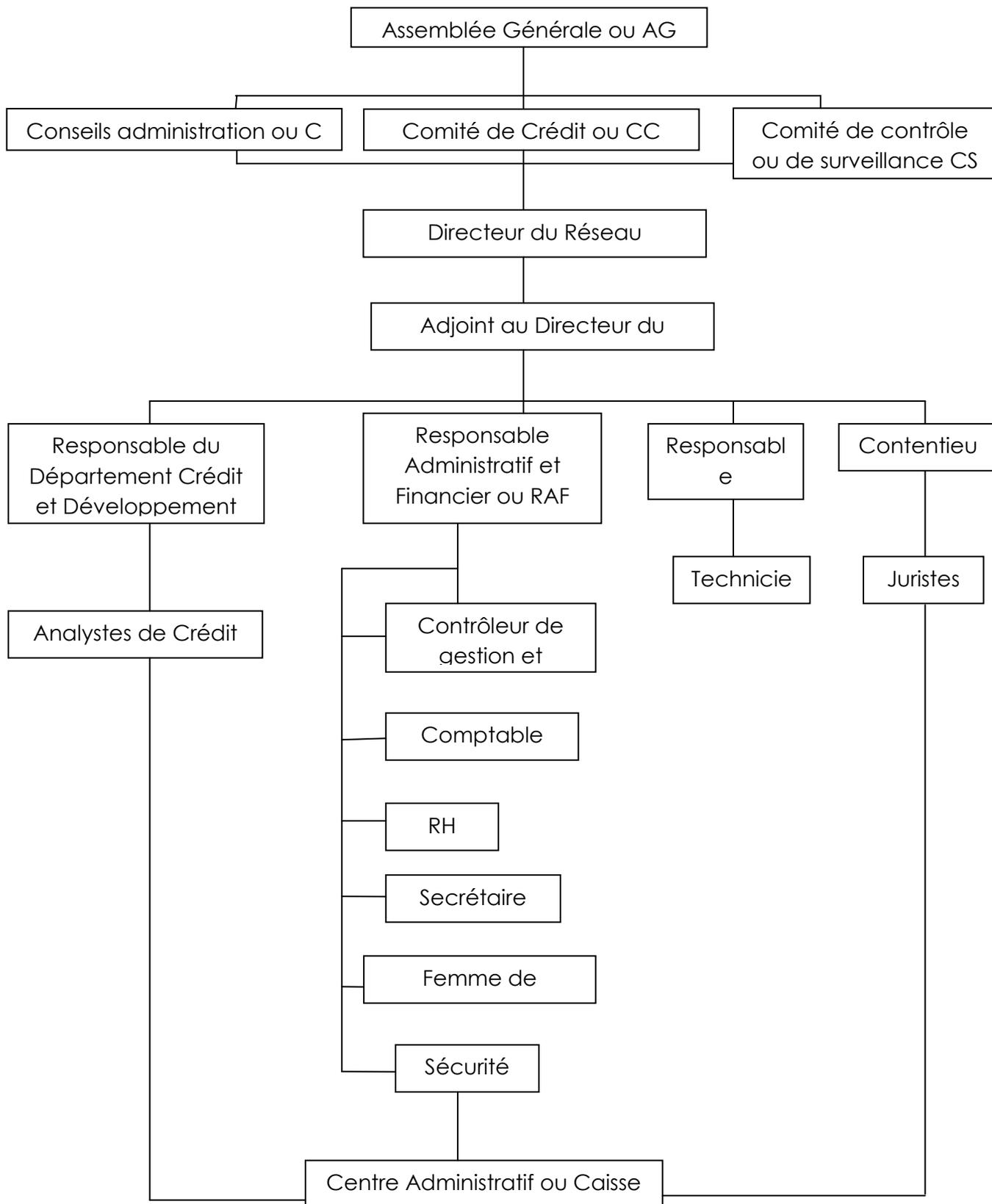


Schéma 3 : Organigramme de l'union OTIV

Source : OTIV

D'après ce graphe, l'OTIV a une bonne qualité de gestion pour jouir d'une viabilité institutionnelle.

Mais la reconnaissance juridique de la loi bancaire c'est-à-dire la reconnaissance de l'OTIV en tant qu'organisme financier indique aussi la viabilité institutionnelle de cette dernière.

Pour être plus précis, nous allons exposer le diagnostic et constat de l'organisation de l'OTIV à travers ses locaux, ses mobiliers et matériels, ses moyens de déplacement et enfin ses moyens humains

❖ Les locaux de l'OTIV :

En général, un local OTIV est présenté d'une surface assez étroite. Il n'a pas de dimension normalisée, comme dans certains cas d'entreprise où les locaux de réception des clients et les bureaux du personnel possèdent des mesures de taille minimale à respecter et des structures standards.

Comme le cas de l'OTIV Tambatra, au moins quinze employés permanents circulent dans le local du centre alors qu'il n'existe que trois bureaux, une salle de réunion et un espace client.

Or, le local a une fonction ultime dans le contrôle de gestion. Ceci implique un mauvais point pour l'institution dans ses conditions de pérennisation.

❖ Les mobiliers et matériels :

Les matériels de bureau utilisés au sein de l'OTIV sont adaptés selon cet espace de travail réduite. Ce qui implique automatiquement que l'emplacement des dossiers et des archives sont imposés à cet effet. Quant aux matériels bureautiques utilisés par les employés, ils affirment la disponibilité telle qu'ils ne s'en plaignent pas.

En ce qui concerne les matériels informatiques, à la base des opérations exécutives de l'OTIV, tout l'exercice se fait encore au manuel. Or qu'il faut employer des ordinateurs pour minimiser les erreurs, le travail manuel devrait être remplacé à 80% par des techniques de la modernisation et de la technologie.

❖ Les moyens de déplacement :

Comme moyen de déplacement, l'OTIV utilise des automobiles et des motocyclettes. Les automobiles sont groupées au niveau de l'Union, et au cas de nécessité les centres administratifs établissent des demandes de réquisition.

Les motocyclettes par contre sont en principe destinées à faciliter la prospection et le recouvrement des agents de crédits des centres dans leur travail sur terrain.

Le fait de regrouper les demandes de réquisition est dû par le manquement du nombre de ces véhicules, qui ne sont pas suffisants pour les personnels ayant le besoin de se mobiliser.

❖ Les moyens humains :

Faute de localité adéquat, de matériels informatiques et de moyens de déplacement, l'institution est obligée de réduire l'effectif de son personnel à cet effet.

Si telles sont les constats de l'organisation de l'OTIV, nous pouvons en déduire que :

- Les politiques et procédures instaurées semblent pouvoir signaler les éventuels risques qui menacent le métier de l'institution ;
- La gestion du centre administratif est assurée uniquement par le Directeurs Gérant dont il est censé connaître en permanence toutes les activités des caisses de services se trouvant dans son centre. Ainsi, il peut proposer de nouvelles actions pour mener à bien son centre ;
- Le fait qu'un employé effectue plusieurs tâches à la fois permet une acquisition de connaissance, de polyvalence et d'expérience dans le travail,
- Le manque de moyens matériels engendre des déficiences dans l'exercice de la fonction, surtout les matériels informatiques.

- Le local ne permet pas au personnel de mieux déployer ses efforts, or un espace de travail convivial contribue logiquement au moyen matériel requis dans l'exercice d'une fonction. Par conséquent, ceci crée des contraintes au nombre de l'effectif et aux mobiliers ainsi qu'aux matériels de bureau à pourvoir.

d) La viabilité sociale :

Elle se repose sur la nécessité d'une approche participative et sur une bonne insertion dans son environnement.

❖ L'approche participative :

D'une part, l'institution financière ne doit pas être considérée comme un corps étranger venu de l'extérieur. Autrement dit, la population locale ne doit pas se méfier des IFM mais plutôt les considérer comme une opportunité. Ces institutions opèrent à deux niveaux : d'abord en amont : elles sont des caisses de dépôt qui assurent la sécurité des membres, ensuite en aval : les services financiers sont spécialement élaborés pour les besoins de la population locale. Les crédits sont adaptés à leurs activités, leurs attentes et leurs besoins. Les IFM s'ouvrent à toutes les catégories de personnes. En outre, quelques élus des membres forment les comités de gestion et de contrôle et assurent avec les techniciens salariés le bon fonctionnement de l'institution. Par conséquent, les membres ou la population locale devraient être rassurés de la bonne gestion de leur épargne d'autant plus qu'ils sont eux-mêmes les propriétaires de l'institution : c'est le concept de mutualisme.

❖ La bonne insertion dans son environnement :

Une institution financière doit s'insérer dans son environnement : c'est l'assise de son bon fonctionnement et de la durabilité de ses services. L'institution financière se situe dans un environnement macroéconomique qui comprend en premier lieu la politique de l'Etat sur la microfinance. Un Etat soucieux d'un développement équilibré et soutenu devra prendre les

mesures nécessaires et adéquates pour une meilleure implantation des IFM dans son pays. En deuxième lieu, un cadre de régulation avec la participation des bailleurs de fonds doit être mis en place. Des mesures d'accompagnement doivent également être prises car la microfinance est beaucoup plus efficace et donne des bons résultats avec des politiques annexes comme la vulgarisation agricole.

CONCLUSION

CONCLUSION

Le développement d'un pays repose essentiellement sur le système financier. Aucun pays ne peut se prétendre un développement sans cela. Nous savons que le système financier des pays en développement reste étroitement lié au système financier international. Parallèlement, ces pays sont touchés par l'insuffisance des ressources internes d'où le recours à l'appui international. De plus, d'après la suggestion de McKinnon et E. Shaw sur la libéralisation financière, l'Etat doit veiller à cette liberté pour permettre le bon fonctionnement du système financier. Ainsi, on a vu une nouvelle formation de système financier dans le monde : le système de finance décentralisé. C'est à partir de cela que les institutions de microfinance ont vu le jour. Ces derniers ont pour objectif de combler les lacunes des banques traditionnelles en permettant aux petits agents d'accéder aux crédits. Ils ont comme objet de collecter les épargnes, octroyer des crédits. Il faut remarquer que les IMF peuvent se représenter sous deux formes en tant que mutualistes et non mutualistes. Ils ont pour mission de lutter contre la thésaurisation et inciter les gens à prendre les initiatives productives. D'autre part, ces IMF sont confrontées à des critères de viabilité et de pérennité, à savoir : un taux d'intérêt qui couvre les charges, des garanties réelles qui sécurisent les prêts, des ressources financières qui assurent le fonds de roulement et les investissements. Ces critères déterminent le succès d'une IMF auprès de la population.

En bref les IMF ont pour but de permettre aux petits agents de relever leurs revenus par l'octroi de crédit. D'où le financement décentralisé du développement par le biais de la microfinance.

L'analyse de cette étude amène à se poser d'autres questions, telles que :

- Mais est ce que le système de finance décentralisé permet-il le développement durable ?
- Quelles sont les risques encourus par l'instauration du système de finance décentralisé ?
- Est-ce qu'on doit toujours avoir recours à ce mode de financement ou est-ce qu'on devrait essayer d'adopter une politique nouvelle vers laquelle ce système de financement décentralisé serait petit à petit dépassé ?

Table des matières

Avant propos	i
Remerciement.....	ii
Sommaire.....	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des abréviations	v
Introduction générale	1
Partie I : Approche théorique sur le financement du développement.....	5
Chapitre I : Le financement du développement	5
I-1- Au niveau international	5
a- Les besoins de financement des PED vis-à-vis de l'extérieur	5
b- Les effets des apports de capitaux sur les PED	7
I-2- Au niveau national.....	11
a- La création d'une épargne	11
b- Le rôle de la fiscalité	13
c- Le développement de l'épargne privée du secteur moderne	16
Chapitre II : Les bases conceptuelles de la libéralisation financière	18
II-1- La répression financière de R. I McKinnon	18
II-2- L'approfondissement financier d'E. Shaw.....	21
II-3- Le système financier formel et le système financier informel	25
a- Essai de définition	25
b- Les causes du développement du secteur financier informel	26
c- Les caractéristiques du secteur financier informel	26
d- Les différentes formes de la finance informelle	27
e- Comparaison entre secteur financier formel et secteur financier informel	28
Partie II : Analyse du système de finance décentralisé : l'OTIV	32

Chapitre III : Généralité sur le système de finance décentralisé	32
III-1- Les fondements de la microfinance	32
a- Essai de définition	32
b- Les rôles que de la microfinance devraient jouer	33
III-2- Les objectifs et les axes principaux	34
a- Les objectifs de la microfinance	34
b- Les axes principaux de la microfinance	34
III-3- Le cas des institutions financières mutualistes	34
a- Définition	34
b- Les catégories d'institutions financières mutualistes	36
c- Les IFMs qui se sont formées	36
d- Evolution des activités des IFMs Mutualistes	37
 Chapitre IV : Analyse de la performance de l'OTIV	 38
IV-1- L'évolution de l'OTIV.....	38
a- Historique de l'OTIV	38
b- L'évolution de l'OTIV	39
IV-2- Les critères de viabilité et de pérennisation de l'OTIV	40
a- La notion de pérennité	40
b- La viabilité financière	42
c- La viabilité institutionnelle	51
d- La viabilité sociale	55
 Conclusion générale.....	 47
 Bibliographie	

Bibliographie

Ouvrages :

- EBOUE C., « *L'entreprenariat en Afrique francophone* », AUPELF-UREF John Libbey Eurotext, 1990
- GENTIL Dominique, HUGON Philippe, « *Le financement décentralisés. Pratique et théories* », Revue du tiers-monde, Tome XXXVII, PUF, Paris, 1996
- GUILLAUMONT P. , « *Economie du développement* », Tome III, PUF
- OBIOMA B., « *Rural financial services in Nigeria: Lessons from the traditional final group markets* », Université pontifical Gregorienne, Rome, 1983
- VENET B., « *Les approches théoriques de la libéralisation financière* », octobre 2004
- VENET Baptiste, « *Libéralisation financière et développement économique* », CREFED - CERPEM, UNIVERSITE PARIS IX DAUPHINE

Rapports :

- Adams, « *Finance informelle dans les pays en voie de développement* », PUF, 1994.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE , « *Enquête Prioritaire auprès des Ménages* » : Rapport principal, 2002
- IRAM ,« *La mondialisation contre le développement ?* », C3ED, juin 2004

Nom_: RAMIANDRASOA

Prénoms_: Rianala Harinjaka Eric

Titre_: « *Financement du développement. Le système de finance décentralisé : le cas de l'OTIV Madagascar.* »

Nombre de page : 57

Nombre de tableau : 11

Nombre de schéma : 3

Résumé analytique

Le financement du développement passe de nos jours à travers un nouveau système : le système décentralisé.

Le système officiel de financement ne suffit plus aux demandes assez variables de l'économie.

De ce fait, la contribution d'un autre système, le système décentralisé, est nécessaire en particulier pour les pays en voie de développement. Ainsi s'explique la naissance accrue des institutions de microfinance, dont l'OTIV.

Mais pour un apport efficient de ce système décentralisé, des conditions de viabilité et de pérennisation sont à respecter.

Mots clés : Développement, libéralisation financière, répression financière, approfondissement financier, système financier informel et formel, microfinance, institution financière mutualiste, viabilité, pérennisation, fiscalité.

Encadreur: Mr. ANDRIAMALALA Mamisoa Fredy

Contact: adresse : Lot M 183 Isahafa Sabotsy Namehana, Antananarive 102

Tel : 033 19 514 59